

s'unit en une ligue nationale, présidée par Mantinée. Malheureusement, Lycomède mourut; Thèbes à son tour devint suspecte, et la bataille de Mantinée, en 362, vit figurer les Arcadiens dans la coalition des ennemis d'Épaminondas, avec des Spartiates et des Athéniens. Après 362, Mantinée disparaît presque de l'histoire : elle traîne désormais une vie politique assez obscure au milieu des derniers conflits de la Grèce avec la Macédoine, et sombre enfin, comme tout l'hellénisme, dans le néant d'une existence purement municipale, où les querelles intestines n'ont plus même l'excuse d'une certaine grandeur.

En somme, la démocratie mantinéeenne a duré dans son plein épanouissement un peu moins d'un siècle, depuis le premier synécisme jusqu'à la catastrophe de 385 ; ensuite, elle ne s'est relevée que pour perdre bientôt toute importance dans la chute commune de la liberté grecque. Cette période est donc assez courte, et Mantinée n'a d'ailleurs jamais été dans le monde grec qu'une puissance de troisième ordre. Elle est cependant intéressante par le caractère original de ses institutions. La démocratie, en effet, a été chez elle la moins urbaine que la Grèce nous présente : c'est une démocratie de paysans, avec une physionomie générale très distincte et certains traits particuliers qu'on ne trouve pas ailleurs.



Pour une population qui vit aux champs, loin de la ville, et qui est retenue par ses travaux, il est difficile de venir souvent aux Assemblées et de procéder aux nombreuses opérations qu'implique le gouvernement démocratique. C'est ainsi qu'à Athènes la réalité du pouvoir avait passé de bonne heure aux habitants de la ville, au détriment des gens de la campagne, qui ne se dérangeaient que dans les grandes occasions. Contre cet inconvénient, les nations modernes ont inventé le système de la représentation, qui confie à des députés élus le soin d'interpréter la volonté nationale. Les Mantinéens n'avaient pas été tout à fait jusque-là; mais ils avaient imaginé quelque chose d'analogue. Ils nommaient des électeurs qui étaient chargés, à leur tour, d'élire les magistrats. Ces électeurs étaient pris sur l'ensemble du peuple, sans restriction de cens, à ce qu'il semble, mais probablement en vertu d'une sorte de roulement (*κατὰ μέρος*), dont le mécanisme précis nous échappe<sup>1</sup>. Les électeurs du premier degré avaient ainsi moins d'occasions de se déranger. Notons aussi qu'il s'agit ici d'élection, non de tirage au sort comme à Athènes, et que l'un des principaux griefs dirigés de tout temps contre la démocratie athénienne se trouvait aussi prévenu à Mantinée. L'ensemble du peuple ne renonçait d'ailleurs pas

1. ARISTOTE, *Politique*, p. 1318, B, 23-27.



au droit de délibérer directement sur les intérêts communs : Aristote dit expressément que la délibération et la décision souveraine appartenaient à tous. Mais il est évident que l'Assemblée populaire, débarrassée du soin de choisir les magistrats, ne se réunissait que dans des circonstances importantes et relativement rares. Il y avait d'ailleurs aussi, à Mantinée, une sorte de Sénat ou de Conseil (*βουλή*), qui était sans doute élu par le peuple, et qui devait être comme la section permanente de l'Assemblée, chargée des négociations diplomatiques et de la préparation des questions destinées à être tranchées par l'ensemble des citoyens.

Quant aux magistrats, nous savons que les principaux étaient les *démiurges*, qui paraissent avoir été, à l'origine (à en juger d'après leur nom), les chefs élus des *dèmes*. Le collège des démiurges était le grand conseil exécutif de Mantinée : c'est lui qui figure en première ligne dans la prestation des serments qui accompagnent la conclusion des traités avec les cités grecques. Au-dessous d'eux, nous voyons des *théores*, c'est-à-dire des délégués auprès des grands sanctuaires, probablement investis aussi de certaines attributions diplomatiques et politiques, et des *polémarques*, c'est-à-dire des généraux.

Aristote fait l'éloge, dans sa *Politique*, des démocraties rurales en général, et il n'est pas douteux



que cet éloge, dans sa pensée, ne s'appliquât, en particulier, à la démocratie mantinéenne du v<sup>e</sup> siècle, car il la nomme aussitôt après<sup>1</sup>. Il en donne les raisons : dans une démocratie de cette sorte, les paysans choisissent volontiers les meilleurs, et comme ils se réservent à eux-mêmes le soin de faire rendre compte à leurs magistrats, ils ont la certitude de ne pas être opprimés<sup>2</sup>. D'autre part, on ne voit pas les Assemblées envahies par la foule des artisans grossiers et des paresseux, qui, dans, les grandes villes, sont toujours prêts à se rendre aux réunions<sup>3</sup>. Il n'est donc pas douteux que la démocratie mantinéenne n'ait eu le rare privilège d'être louée à peu près sans réserve par Aristote, au moins sous sa forme primitive.

Garda-t-elle, jusqu'au bout, les mêmes qualités, qu'elle devait à la fois à la nature de ses institutions et au caractère propre du peuple ? A en croire Xénophon, Mantinée aurait aussi connu la démagogie, et c'est aux démagogues que serait dû le désastre de 385. Mais Xénophon, nous l'avons dit, est un témoin plus que suspect. Mantinée fut toujours une petite ville, et il est difficile de croire que la plèbe urbaine y ait pris un développement considérable. Ce qui semble vrai, c'est que l'ardeur

1. *Polit.*, 1318, B, 11-21. Cf. Fougères, ouvr. cité, p. 331.

2. *Polit.*, 1318, B, 30 et suiv.

3. *Polit.*, 1319, A, 26-30.



de la lutte contre Sparte y eut sa répercussion dans la politique intérieure : il y eut, à Mantinée comme ailleurs, des partisans d'Argos ou d'Athènes, et des partisans de Sparte. L'opposition des partis dut s'envenimer peu à peu, et des excès se produisirent sans doute des deux côtés ; l'établissement de la démocratie à Tégée en 370, qui fut, en grande partie, l'œuvre des démocrates mantinéens, fut accompagnée de massacres odieux. Mais il faut songer que ceci se passe après la reconstruction de Mantinée, détruite quinze ans plus tôt par les Spartiates, et qu'alors les passions sont portées au comble par les souffrances endurées et par le désir de la vengeance. En somme, on peut dire que la démocratie de Mantinée, pendant la période normale de son existence, a eu le mérite d'obtenir les éloges d'un juge aussi sévère qu'Aristote, et que, si elle a fini par tomber à son tour dans les excès qui paraissent avoir terni sa fin, c'est à une époque où l'esprit de violence, en Grèce, devenait de plus en plus général, et où Lacédémone elle-même en avait donné d'éclatants exemples.

#### IV. — La démocratie en Sicile.

L'histoire de la Grèce extérieure, je veux dire de la Sicile, de la grande Grèce et des colonies lointaines, ne nous offre pas de plus nombreux



exemples d'une évolution pacifique et harmonieuse vers la démocratie que ne fait l'histoire de la Grèce propre en dehors d'Athènes.

Donnons un souvenir, en passant, à une curieuse tentative des Tarentins pour constituer, au-dessous d'une aristocratie riche et prépondérante, une sorte de collectivisme limité aux pauvres, c'est-à-dire précisément l'inverse du système de Platon. Aristote, qui mentionne brièvement le fait, semble dire que les résultats en furent favorables<sup>1</sup>. Mais nous ne savons ni la date exacte ni les circonstances précises de cet essai curieux, et il suffit de le signaler.

Rappelons aussi que Marseille, la grande colonie phocéenne, avait été, pour sa constitution, l'objet d'une étude spéciale du même Aristote, et qu'il la mentionne, dans sa *Politique*, avec éloges<sup>2</sup>.

Mais la seule grande ville, en dehors de la Grèce propre, dont nous puissions suivre l'histoire dans son ensemble avec quelque précision, c'est Syracuse. Disons-en quelques mots, puisqu'elle a été la plus illustre des cités siciliennes et qu'elle a joué un grand rôle, mais sans nous attarder à des violences qui se répètent avec une fatigante monotonie, et sans nous dissimuler non plus la gravité des lacunes de nos connaissances.

1. *Polit.*, p. 1320, B, 10.

2. *Polit.*, p. 1321, A, 30.



Syracuse était, comme Corcyre, une colonie corinthienne. Elle était donc d'origine dorienne, et l'on sait que le dialecte du Péloponèse s'y parlait encore au temps de Théocrite<sup>1</sup>. Fondée au VIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les Bacchiades gouvernaient Corinthe, elle reçut de ses fondateurs une constitution du type dorien, c'est-à-dire aristocratique : l'aristocratie était d'ailleurs, avec la monarchie, le seul régime alors pratiqué dans le monde grec. Les aristocrates de Syracuse se partagèrent le sol et s'attribuèrent le pouvoir politique. C'étaient des hommes énergiques, entreprenants, adonnés au négoce, ainsi qu'à l'agriculture et à la guerre, et capables de réussir dans toutes ces branches d'activité. Dès le VI<sup>e</sup> siècle, Syracuse était une des grandes villes du monde grec, la première en Sicile avec Agrigente, à la fois riche par le commerce et redoutable à ses voisins par le nombre de ses hoplites. Elle eut ainsi pendant deux siècles une période d'expansion rapide, durant laquelle elle fonda des villes et étendit son hégémonie sur le voisinage. Aristote la nomme à côté de Lacédémone parmi les cités aristocratiques qui combattirent alors la domination des tyrans dans les villes où ceux-ci s'étaient établis<sup>2</sup>. Mais le progrès même de son commerce, sa situation maritime, l'affluence des

1. Πελοποννασισί λαλεῦμεν, dit la Syracusaine de la XV<sup>e</sup> Idylle.

2. *Polit.*, p. 1312, B, 8.



étrangers dans ses ports et dans ses faubourgs, l'extension prodigieuse de sa population, tout devait l'éloigner de ses traditions politiques : une plèbe nombreuse se formait autour des vieilles familles d'origine corinthienne ; des métèques intelligents s'enrichissaient par les affaires ; un esprit nouveau, plus semblable par sa vivacité brillante à celui d'Athènes qu'à celui de Lacédémone, animait ce grand organisme politique, déjà panhellénique et cosmopolite. L'aristocratie commit des fautes et subit des revers dans sa politique extérieure ; des discordes éclatèrent. Une période d'anarchie s'ensuivit. Syracuse ne voulait plus supporter ses aristocrates et n'était pas mûre pour une démocratie raisonnable. La conclusion nécessaire de ces désordres fut l'établissement de la tyrannie. Gélon d'abord, ensuite ses deux frères, Hiéron et Thrasybule, la gouvernèrent pendant vingt-deux ans sous le titre de rois ou de tyrans (488-466). Les deux premiers de ces princes furent des hommes de talent qui élevèrent très haut leur puissance et leur gloire par leurs victoires sur les Carthaginois et sur les Étrusques, par leurs constructions, par leurs alliances avec les tyrans d'Agrigente, par l'éclat des fêtes poétiques et musicales dont ils surent s'entourer. Simonide, Pindare, Bacchylide, séjournèrent à la cour de Hiéron. La comédie sicilienne, illustrée par Épi-



charme, s'épanouit dans le même temps. D'admirables monnaies d'argent, des offrandes à Delphes, des victoires olympiques et pythiques portèrent au loin le nom des tyrans de Syracuse. Puis toute cette grandeur s'abîma brusquement dans les désordres provoqués par les excès de Thrasybule. En 466, la tyrannie fut renversée et la démocratie établie : le nouveau régime devait durer soixante ans.

Les débuts en furent difficiles. Une foule de citoyens nouveaux entrèrent à ce moment dans les cadres de la cité<sup>1</sup>. D'autres y étaient déjà entrés sous Gélon. De nombreux mercenaires, qui avaient formé la garde des tyrans, habitaient Syracuse sans droits reconnus. Des riches, dépouillés par les tyrans, réclamaient leurs biens<sup>2</sup>. Les pauvres, très probablement, réclamaient le partage des terres autrefois attribuées aux familles corinthiennes, aux γαμόροι. De là d'innombrables procès qui furent l'origine de la rhétorique sicilienne, et des luttes violentes qui durèrent un assez long espace de temps. Il y eut même des chefs de parti qui tentèrent de rétablir à leur profit la tyrannie : d'où l'institution d'une sorte d'ostracisme qui s'appela πεταλισμός, du nom des « feuilles », πέταλα, sur lesquelles on inscrivait le nom du citoyen

1. ARISTOTE, *Polit.*, 1303, A, 38.

2. ARISTOTE, cité par Cicéron, *Brutus*, 46.



dont on votait le bannissement<sup>1</sup>. Au milieu de ces désordres, cependant, la démocratie s'organisait peu à peu, et elle s'étendait de proche en proche à toutes les villes siciliennes. A Syracuse, en particulier, elle finit par dominer sous une forme que nous connaissons mal dans le détail, mais qui paraît avoir ressemblé à celle des institutions athéniennes. C'est ainsi que nous voyons des collèges de magistrats remplacer des magistratures uniques : il y avait jusqu'à quinze stratèges qui se partageaient le commandement des forces militaires ; c'étaient cinq de plus qu'à Athènes.

Ce gouvernement de démocratie pure paraît avoir duré sans interruption, malgré des querelles de partis toujours violentes, jusqu'à la guerre contre Athènes, en 415. A ce moment, le parti démocratique, dirigé par Athénagoras, fit preuve d'une rare imprévoyance : il ne voulut pas croire au danger, malgré les avertissements d'Hermocrate, chef du parti conservateur. Quand les faits vinrent donner tort aux démagogues, le pouvoir passa aux mains d'Hermocrate, qui fit voter tout d'abord une importante modification à la Constitution : trois généraux, au lieu de quinze, furent mis à la tête des forces de terre et de mer, et on les investit de pleins pouvoirs<sup>1</sup>. Tout le temps que dura la

1. DIODORE, XI, 87.

2. DIODORE, XIII, 4.



guerre, Hermocrate fut le véritable chef de la cité. Mais, en 409, pendant qu'il était en mer à la tête de la flotte, on le destitua et on lui envoya un successeur. On le voit alors faire pendant quelque temps un étrange métier de condottière, guerroyant pour son compte en Sicile, essayant de rentrer par force à Syracuse et n'y parvenant pas. Le peuple, enfin, se résolut à le rappeler, et Hermocrate prépara son retour, non sans se tenir en garde contre les attaques de ses ennemis<sup>1</sup>. Tout cela montre l'état violent et précaire où se débat sans fin la démocratie syracusaine.

Trois ans plus tard, Denys rétablissait la tyrannie avec l'appui du peuple, toujours méfiant à l'égard des nobles<sup>2</sup>. Il ne se montra d'ailleurs démocrate qu'en ruinant les riches avec autant de persévérance que de succès<sup>3</sup>. C'en était fait de la liberté syracusaine : la démocratie s'était montrée incapable de vivre et de durer. Elle ne devait plus avoir que de brefs réveils, toujours accompagnés de violences, et bientôt suivis de rechutes profondes dans l'asservissement.

Le premier de ces réveils eut lieu sous Denys le Jeune. Il est caractéristique de l'esprit du peuple syracusain. C'est l'honnête Dion, vertueux

1. DIODORE, XIII, 63.

2. ARISTOTE, *Polit.*, 1310, B, 30.

3. ARISTOTE, *Polit.*, 1259, A, 30, et 1313. B, 37.



philosophe et disciple de Platon, qui en prit l'initiative. Quand il eut chassé Denys le Jeune, il prêcha au peuple la vertu. Mais le peuple répondit en réclamant le partage des terres. Bientôt la vertu de Dion fut aussi insupportable aux Syracusains que l'avait été la tyrannie de Denys. Après des luttes de toutes sortes, mêlées de succès et de revers, il périt assassiné, et Denys rentra dans Syracuse<sup>1</sup>.

Une seconde fois, avec Timoléon, on put croire que la liberté renaîtrait à Syracuse. Après avoir renversé Denys le Jeune et vaincu les Carthaginois, Timoléon rétablit la République. Mais les institutions démocratiques ne vivaient que par lui et n'avaient aucun fondement solide. Après sa mort, en 335, les discordes recommencèrent, et la tyrannie, bientôt relevée par Agathocle, devint dès lors la forme normale, pour ainsi dire, du gouvernement syracusain. Nous n'avons pas à en faire ici l'histoire.

#### V. — La fin des démocraties grecques.

Faut-il pousser plus loin et voir ce que deviennent les démocraties grecques dans la période qui suit la victoire de la Macédoine? A vrai dire, ce spectacle est peu intéressant. Les luttes intestines

1. PLUTARQUE, *Dion*.



sont partout. Aristocrates et démocrates se battent avec acharnement, sans avoir même pour excuse la grandeur des questions à résoudre : il ne s'agit plus ni de principes ni d'intérêts généraux ; ce ne sont que stériles luttes de classes et misérables rivalités d'ambitions. Dans ce désordre, il arrive que des tyrannies s'établissent, même à Lacédémone ; mais la liberté n'y perd pas grand'chose, car les vertus de la liberté avaient disparu. Quand s'organisa, au III<sup>e</sup> siècle, la ligue achéenne, qui avait pour but de rétablir la démocratie dans les cités grecques et de les défendre contre les ennemis du dehors (Macédoniens, tyrans de Sparte, plus tard Romains), on put voir combien la Grèce tout entière était malade et combien les meilleures intentions étaient impuissantes à réaliser quoi que ce fût de solide et d'efficace pour la paix publique. Le fondateur de la ligue, Aratus, est lui-même obligé sans cesse de recourir à l'appui de ceux qu'il prétend combattre, pour arriver à triompher des cités grecques récalcitrantes. A certains moments, il est à la solde du roi d'Égypte. Jamais il ne peut faire régner l'ordre dans la Grèce : le récit de sa vie, par Plutarque, n'est qu'un long tableau d'attaques de villes, de surprises, de massacres, de batailles. Plus tard une seconde ligue, la ligue étolienne, intervient. Le mal ne fait que s'accroître. Celle-ci est organisée militairement,



par les moins cultivés de tous les Grecs. Dès lors, une nouvelle cause de rivalité s'ajoute à toutes les autres. Ajoutons à cela que, parmi les chefs des deux ligues, plus d'un est accessible à la vénalité. C'est au milieu de ce désarroi politique et moral que les Romains surviennent. Ils n'eurent pas de grands efforts à faire pour y jouer leur jeu : ils mirent enfin tout le monde d'accord en réduisant la Grèce en province romaine.

*decadence*

Dans cette décadence, tous les partis sont également responsables. Aristocrates et démocrates ont cela de commun qu'ils se détestent, qu'ils ne voient en toute circonstance que leur intérêt immédiat, leur intérêt de classe, et que tous les moyens leur sont bons pour s'assurer un succès momentané; non seulement l'appel aux cités voisines et grecques, mais aussi l'appel à l'étranger proprement dit, aux Macédoniens d'abord, aux Romains ensuite. Nous sommes loin de Périclès et de Démosthène. Aristote avait raison de dire que la comparaison de la démocratie athénienne avec les autres démocraties grecques relève singulièrement la première. C'était déjà vrai des démocraties qu'il avait pu voir. C'est plus vrai encore de celles qui ont suivi.

Mais il faut étendre ce jugement et dire qu'après Alexandre, ce n'est pas telle ou telle forme de gouvernement qui décline : c'est la Grèce toute entière qui est frappée d'un mal irrémédiable : celui de ne pouvoir se gouverner elle-même.



## CHAPITRE VI

### La démocratie à Carthage et à Rome.

- I. LA DÉMOCRATIE A CARTHAGE.
- II. LA DÉMOCRATIE A ROME. — § 1. Les origines ; la royauté. — § 2. L'établissement de la République. — § 3. La lutte pour l'égalité politique. — § 4. L'équilibre et l'âge d'or. — § 5. La fin de la République.

#### I. — La démocratie à Carthage.

Ce n'est pas sans quelque surprise que, parmi tant de Constitutions grecques mentionnées par Aristote, on rencontre celle d'une cité sémitique, d'un peuple que les Grecs rangeaient parmi les barbares : je veux parler de la Constitution carthaginoise, qu'Aristote d'abord, et plus tard Polybe, analysent avec de grands éloges, comme l'une des plus sages que le monde ait connues. Que Polybe, contemporain des guerres puniques, ait eu l'idée d'étudier Carthage, cela s'explique sans peine. Mais comment Aristote, au IV<sup>e</sup> siècle, avait-il été amené à cette étude ? Carthage avait été, dès le



v<sup>e</sup> siècle, en relations perpétuelles avec la Sicile. L'historien Antiochos de Syracuse, prédécesseur de Thucydide, avait-il eu l'occasion de vanter la Constitution carthaginoise dans ses Σικελικά ? Quoi qu'il en soit, Aristote range cette Constitution à côté de celles de la Crète et de Lacédémone, parmi celles qui ont le plus de réputation, et Polybe, tout en déclarant que, dès le temps de la première guerre punique, Carthage était en décadence, la vante encore, en la comparant pour ses mérites à celle de Rome.

Ce qu'ils louent tous deux, dans la Constitution carthaginoise, c'est un mélange harmonieux d'éléments monarchiques, aristocratiques et démocratiques qui lui donnaient de l'équilibre et de la force. De quelle nature était cette démocratie sémitique, si singulièrement isolée dans le monde ancien, en dehors du domaine gréco-romain ? Pour bien le savoir, il faudrait en connaître l'esprit, le fonctionnement détaillé. Or, nous ne connaissons de tout cela que l'extérieur, que les formes et les cadres. On nous dit que les suffètes ressemblaient aux rois de Sparte ou aux consuls romains ; que l'élément aristocratique était représenté par un sénat ; que les magistratures étaient conférées à l'élection ; que le peuple avait le droit de vote ; que le sénat prévenait l'accroissement excessif du nombre des pauvres en multipliant les fondations



de colonies. Tout cela est fort intéressant, et nous donne l'idée d'un agencement habile des différentes parties du gouvernement; mais nous aurions besoin d'en savoir davantage pour pénétrer vraiment dans la vie de ce monde mystérieux. Comment pensait ce peuple? Quels sentiments l'agitaient? De quelle sorte était son patriotisme? Quelle idée se faisait-il de ses droits? On nous dit encore que les armées de Carthage étaient formées de mercenaires: quelle place tenait, dans les âmes des Carthaginois, le sentiment du bien public, celui du devoir, l'aptitude au sacrifice? Autant de questions auxquelles il nous est impossible de répondre.

Bornons-nous donc à signaler, comme un fait curieux, l'existence d'une tentative de vie politique assez semblable, en apparence, à celles que nous trouvons dans le monde gréco-romain, et, après ce bref souvenir donné à la grande rivale de Rome, venons-en à Rome elle-même, dont il est impossible de ne pas parler quand on étudie la politique de l'antiquité, et qui, pour beaucoup de modernes, est bien plus accessible et plus familière que l'Athènes de Périclès et de Démosthène.

## II. — La démocratie à Rome.

Ce n'est pas que la Constitution de la cité romaine ait jamais été démocratique: d'abord



soumise à des rois, puis gouvernée pendant cinq siècles par un sénat aristocratique, Rome a fini par obéir à des empereurs. Il n'y aurait donc pas lieu de parler d'une démocratie romaine, si la réalité n'avait été plus complexe que ne le ferait croire au premier abord la forme officielle des institutions, et si l'on n'y retrouvait, sous des étiquettes variables, une évolution générale analogue par beaucoup de côtés à celle des cités grecques. En fait, les mêmes problèmes se sont posés ici et là, à peu près dans le même ordre, et ils ont abouti à des solutions qui ne sont pas sans quelque ressemblance. Sans entrer dans de longs détails sur l'histoire intérieure de Rome, il est intéressant d'y chercher une sorte de contre-épreuve des faits similaires que présente l'évolution des cités grecques, et d'essayer de voir par quelles raisons les conséquences de ces faits y ont été poussées moins loin qu'à Athènes, par exemple, ou qu'à Syracuse.

#### § 1. — LES ORIGINES; LA ROYAUTÉ.

Le lieu où devait s'élever la ville de Rome se trouvait à la limite des territoires occupés par les Étrusques au Nord et par les Latins au Sud. Ce fut probablement de bonne heure un marché où se rencontraient ces peuples. Quelques collines sur



les deux bords du Tibre, au milieu d'une vaste plaine, y formaient comme des acropoles naturelles. Dès le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, des colonies étrusques et latines s'y étaient établies. L'une d'elles était venue d'Albe-la-Longue et avait occupé le Palatin, où des Grecs, semble-t-il, l'avaient précédée. Soit qu'elle fût plus nombreuse que les autres, soit qu'elle se fût plus rapidement organisée en cité, elle conquiert la prépondérance. Dans le cours du VIII<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècle, elle soumit les Sabins du Capitole et du Quirinal, les Étrusques du Cœlius, et fit de tous ces petits groupes hétérogènes une seule cité qui s'appela Rome. D'après la tradition romaine, la ville avait été fondée en 753 par le héros Romulus, qui en fut le premier roi. Cette tradition racontait encore les règnes de six autres rois, dont le dernier aurait été Tarquin le Superbe, renversé en 510, l'année même où Athènes expulsait les Pisistratides.

Malgré le caractère légendaire des récits relatifs à cette période, il n'est pas difficile d'en dégager certains faits généraux qu'on ne saurait sérieusement révoquer en doute.

D'abord l'existence même de cette royauté. Il est évident que Rome a commencé par obéir à une succession de chefs uniques, appelés rois. Ces rois de Rome ne ressemblent pourtant pas aux *basileis* des cités grecques primitives. On ne trouve, dans



leur succession, aucune hérédité régulière. Ils n'appartiennent pas à une même famille investie de la primauté depuis un temps immémorial et considérée comme issue des dieux. Ce sont plutôt des rois à vie, des *æsymnètes*, comme auraient dit les Grecs, dont la mort donnait lieu à un inter-règne parfois agité. Ils sont, en outre, d'origines différentes : si le fondateur est un Albain de race, son successeur passe pour un Sabin ; deux sont de famille étrusque. Ces mélanges de races indiquent assez l'origine composite et un peu artificielle de la cité romaine, où des influences diverses se combattent. Le roi romain paraît avoir été surtout un chef de guerre. La continuité des guerres qui ont préparé dès le début la grandeur de Rome ne pouvait manquer de fortifier les pouvoirs du roi.

Au-dessous du roi, on trouve un sénat, c'est-à-dire un grand conseil de la cité, formé de chefs de famille ou *patres*. Dans les premiers temps, il n'y en avait que cent, dit-on, ce qui correspond à une cité encore peu considérable. Plus tard, le nombre s'accrut graduellement jusqu'à trois cents. Au début de la République, il n'y en avait plus que cent soixante, par suite d'incidents que nous ignorons ; mais cent quarante autres leur furent adjoints, de manière à compléter le chiffre de trois cents. Parmi ces chefs de famille, beaucoup étaient



d'origine purement romaine, mais non pas tous : à mesure que Rome soumettait de nouveaux groupes d'habitants dans son voisinage, elle se les annexait, et les principaux des nouveaux citoyens devenaient les collègues des anciens *patres* : les surnoms des plus vieilles familles romaines attestent cette diversité d'origine<sup>1</sup>. Ce fait n'a d'ailleurs rien de surprenant. Même dans des cités plus homogènes que Rome, à Athènes, par exemple, on voit de grandes familles immigrantes, comme les Alcéméonides, entrer de plain-pied dans l'aristocratie, en récompense du surcroît de force qu'elles lui apportent. Les cités sont devenues plus fermées et plus jalouses à mesure que la vie politique s'y est développée.

Il faut se représenter ces pères de famille des premiers temps comme des chefs de clans : ce sont eux qui sont vraiment des rois héréditaires, au sens religieux et primitif du mot. L'assemblée par *curies*, qui est la forme ancienne de l'assemblée délibérante à Rome, est la réunion de tous les clans, dont chacun, après avoir délibéré à part, vote par le suffrage unique de son chef. Le sénat est comme la section permanente des clans : il est appelé en conseil par le roi, quand il s'agit de voter la paix ou la guerre. Ce sénat ne comprenait d'ailleurs pas tous les chefs de famille ; il n'était que le collège des principaux ou des plus anciens

1. Cf. FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*, p. 426.



(*seniores*) d'entre eux. C'est ce que prouvent ces nombres de cent, de cent soixante, de trois cents sénateurs, qui sont des nombres ronds et, par conséquent, artificiels. On ne comprendrait pas non plus sans cela ce brusque accroissement de cent soixante *conscripti*, qui porte le chiffre total d'un seul coup de cent soixante à trois cents. Les sénateurs étaient nommés par le roi. Mais à l'intérieur de chaque clan, le *pater* est prêtre et roi de droit divin. Autour de lui se groupent les membres de la famille, les clients, les esclaves. L'autorité du *pater familias* est presque absolue dans son clan.

Ce qu'on voit aussi dans les légendes relatives aux rois, c'est qu'il y eut très anciennement à Rome une plèbe nombreuse, puisque l'organisation des centuries et des tribus, qui fait une place à la plèbe dans la cité, est attribuée à Servius Tullius. On devine enfin que les rois cherchèrent souvent à s'appuyer sur la plèbe pour s'affranchir de l'autorité du sénat : Ancus, comme Servius Tullius, passait pour un ami de la plèbe ; Tarquin le Superbe était un ennemi des grands.

Qu'était-ce que la plèbe (*plebs*,  $\pi\lambda\tilde{\eta}\theta\omicron\varsigma$ ) ? C'était la foule confuse, inorganisée, de ceux qui restaient en dehors des clans patriciens : anciens habitants du sol, nouveaux immigrants, populations vaincues et amenées de force sur le territoire romain, ma-



nœuvres, petits marchands attirés par l'espoir du gain ; à quoi il faut sans doute ajouter un appoint assez fort d'anciens clients des patriciens, qui tendaient à se détacher des *gentes* et à vivre d'une vie plus indépendante dans une ville déjà peuplée. N'oublions pas, en effet, que cette organisation primitive des *gentes*, deux ou trois siècles après l'expulsion des rois, n'était plus qu'un souvenir, et que la dissolution de ce système patriarcal a dû commencer presque dès l'origine de Rome, miné qu'il était par l'établissement de la cité, c'est-à-dire d'un organisme supérieur à celui des clans ; le *synœcisme*, en tout pays, est destructif du régime des clans ; les grandes villes le réduisent forcément en poussière, et cette poussière forme la plèbe, qui cherche à son tour à s'organiser.

Les rois, très certainement, l'y aidèrent. Comme ils étaient les représentants de cette forme nouvelle de groupement humain, la cité, et que leur intérêt personnel de chefs suprêmes se confondait avec celui du grand nombre, ils ne pouvaient faire autrement que de mettre en valeur cette foule qui était une force. D'autant plus que Rome, entourée de petits peuples belliqueux, ne pouvait grandir que par la guerre, et que l'armée était l'instrument nécessaire de sa grandeur future : or, l'armée ne pouvait se passer de la plèbe. De là les réformes attribuées à Servius Tullius : création des assem-



blées centuriates et création des nouvelles tribus. Le détail de ces réformes est sujet à discussion, mais l'esprit général en est fort clair. Les centuries sont les divisions de l'armée, où se rencontrent patriciens et plébéiens. L'assemblée centuriate, c'est l'armée délibérant. Aussi se réunit-elle au champ de Mars, en dehors de l'enceinte sacrée du *pomœrium*. Le plébéien, dans sa centurie, vote aussi bien que le patricien : il fait partie de la cité politique comme de l'armée ; il contribue à la nomination des magistrats. Il est vrai que son droit est plus nominal que réel ; car une savante distribution des centuries en classes, distinguées par le cens, et l'ordre dans lequel sont recueillis les suffrages, assure aux riches, c'est-à-dire aux patriciens, une prépondérance écrasante. Cependant, un plébéien aussi peut devenir riche (il y en a des exemples fort anciens), et, en tout cas, le principe une fois posé déroulera ses conséquences. Quant à l'établissement des tribus, il avait pour objet de mettre un peu d'ordre dans la masse confuse de la population. Rome avait eu, dès le début, trois tribus, mais qui paraissent avoir été en rapport avec l'origine ethnique des divers groupes dont elle se composait (*Rhamnenses, Titienses, Luceres*, c'est-à-dire Romains du Palatin, Sabins du Capitole, Étrusques du Cœlius), et qui n'embrassaient pas l'ensemble de la population. Servius Tullius



répartit la population urbaine en quatre tribus, d'un caractère purement géographique ou administratif, et les dix-sept *pagi* de la campagne, peut-être rattachés d'abord aux tribus urbaines, formèrent bientôt, sinon tout de suite, dix-sept tribus nouvelles, ce qui en porta le nombre total à vingt et une. La tribu comprend tous les habitants du district, patriciens ou plébéiens, et l'on voit ainsi apparaître un nouveau système d'organisation distinct de la gens traditionnelle, un système qui l'englobe et qui la domine. Les tribus urbaines portent des noms purement topographiques; parmi les tribus rustiques, les seize premières, évidemment les plus anciennes, portent le nom d'une gens patricienne, ce qui montre assez la force persistante de la vieille organisation; les plus récentes, au contraire, dont la création finit par élever le nombre des tribus jusqu'au chiffre total de trente-cinq<sup>1</sup>, empruntent leurs noms à la topographie. Ajoutons que les membres de chaque tribu y restaient attachés en droit, même quand ils changeaient de domicile, ce qui est une nouvelle preuve de la persistance de l'esprit ancien, selon lequel l'individu doit s'encadrer dans une sorte de famille idéale, même quand aucun lien naturel ne l'unit aux autres membres de cette famille.

1. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Institutions romaines*, p. 26.



## § 2. — L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Le renversement de la royauté n'eut pas à Rome le caractère démocratique que présente à Athènes l'expulsion des Pisistratides. Ce fut, au contraire, une révolution aristocratique destinée à assurer la prépondérance des *patres*, en les affranchissant de la tutelle incommode d'un chef à vie. Cette différence capitale tient à la force encore intacte de l'aristocratie romaine et à la faiblesse relative de la plèbe, déjà nombreuse, mais à peine organisée. La lutte de la plèbe contre le Sénat commence presque aussitôt, et se poursuit dès lors à travers toute l'histoire de Rome. Dans ce duel de cinq siècles, la démocratie n'a cessé de faire des progrès, mais elle n'a jamais pu, en somme, arriver à s'établir comme la forme définitive et normale du gouvernement. Cela tient surtout au changement extraordinaire qui, au cours de ces cinq siècles, s'accomplissait dans la situation extérieure de Rome, et à cette conquête du monde qui allait modifiant sans cesse tous les termes du problème. Beaucoup de traits, d'ailleurs, dans l'histoire intérieure de Rome, présentent un caractère fort original, et méritent par là de retenir l'attention. Ajoutons que cette histoire se divise assez nettement en trois périodes, distinguées les unes des



autres par l'accroissement de la fortune militaire de Rome et par le contre-coup de ces événements sur son évolution politique, et que les causes qui finirent par arrêter l'essor de la démocratie en la faisant dévier vers l'empire apparaissent avec une grande clarté.

Dans la première période, Rome n'est qu'une cité comme les autres, seulement plus militaire et plus forte que ses voisines. C'est le temps où la plèbe arrive progressivement à conquérir l'égalité politique par l'accession à toutes les magistratures. Cette période dure environ deux siècles.

Suit une période d'un siècle et demi qui est l'âge d'or de la République. L'équilibre politique est établi et se maintient. Rome est occupée principalement au dehors par la lutte contre Carthage, dont elle finit par triompher. C'est la période dont Polybe a vu la fin et qui a provoqué son admiration, si vive, pour la Constitution romaine et pour les fortes vertus de la race.

Mais déjà les premiers symptômes de transformation apparaissent. Les conquêtes lointaines se multiplient et s'étendent. Les généraux sont tout-puissants. La plèbe n'est plus qu'une foule urbaine, incapable de suffire au gouvernement d'un empire. Les luttes politiques sont en réalité des conflits entre les divers aspirants à la tyrannie,



Pendant un siècle, le dernier de la République, Rome s'achemine rapidement vers l'empire.

Chacune de ces périodes appelle quelques réflexions sur le problème qui nous occupe spécialement, celui de l'établissement du régime démocratique dans l'antiquité.

### § 3. — LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ POLITIQUE.

C'est d'abord une chose assez frappante que la longue durée du conflit qui a fini par aboutir à l'égalité politique des deux ordres. Rien de pareil à Athènes : dès le temps de Solon, après une courte crise, les Eupatrides sont vaincus définitivement. A Rome, chaque magistrature est conquise tour à tour par la démocratie, après un siège en règle, et la dernière de toutes, la plus résistante, le grand-pontificat, n'est enlevée qu'en 301, après deux siècles de luttes. D'où vient la force de l'aristocratie romaine, qui fait un si frappant contraste avec la faiblesse des Eupatrides athéniens ?

Elle ne vient pas d'une différence de richesse, car l'aristocratie athénienne, au temps de Solon, était propriétaire de la plus grande partie du sol attique, comme le patricien romain l'était de la Campagne de Rome. Mais elle résulte d'une différence complète d'organisation, rendue plus importante par un concours particulier de circonstances.



D'abord, le patriciat romain, qui a fait la révolution de 509, s'installe de plain-pied dans la succession des rois. Les deux consuls sont des rois annuels, investis de la plénitude de l'*imperium*. En cas de nécessité, le Sénat nomme un dictateur, c'est-à-dire un monarque absolu dont le règne est fixé à six mois. Le Sénat est la seule assemblée qui siège à peu près en permanence et qui ait toute liberté de délibérer. Car la convocation des assemblées curiates ou centuriates, où le patriciat pourtant domine, est exceptionnelle, et leur compétence est limitée à des votes sans délibération. Elles sont d'ailleurs dans la main des consuls, qui, par l'interprétation des auspices, par la fixation de l'ordre du jour, par la prérogative des premières centuries, les dominent. Le peuple ne peut délibérer que « hors séance », pour ainsi dire, et il faut pour cela que les consuls le réunissent. La plèbe n'a aucun droit politique, aucune arme efficace ; il faut d'abord qu'elle se donne une organisation, des chefs, des assemblées. Tout cela était fort difficile, en face d'une aristocratie bien constituée, orgueilleuse et habituée au commandement.

La nature même du pouvoir dont l'aristocratie était revêtue en accroissait la force : en même temps que politique, il était à la fois religieux et militaire. Par la religion, les patriciens dominaient



moralement toute la vie romaine. Par l'*imperium* militaire, ils avaient une force matérielle presque irrésistible. Eux seuls savaient et pouvaient offrir les sacrifices qui rendaient les dieux favorables. Eux seuls pouvaient prendre les auspices, sans lesquels aucune action importante n'était engagée. Eux seuls connaissaient les formules du droit, qui réglaient toutes les circonstances de la vie privée. Eux seuls pouvaient ouvrir régulièrement une assemblée, rendre la justice, déclarer la guerre, conclure un traité de paix, commander les armées. Une fois la levée faite et l'armée réunie, le consul en était le maître absolu : la moindre faute était punie sans pitié ; les douze licteurs qui l'accompagnaient partout portaient la hache au milieu des faisceaux, et cette hache n'était pas purement symbolique. Comme la guerre, à Rome, était presque perpétuelle, cette puissance militaire du patriciat était immense. Plus d'une fois, d'ailleurs, pour sortir d'une grave difficulté intérieure, le Sénat ne se fit pas faute d'avancer l'heure de la lutte prochaine, ce qui lui était toujours facile au milieu de tant de cités rivales ou ennemies.

Ajoutons que cette double autorité, religieuse et militaire, du patriciat romain, était soutenue par de grandes et solides vertus. Les vieux sénateurs romains n'étaient ni très cultivés ni très sensibles. Mais ils avaient toutes les qualités fortes qui font



les aristocraties puissantes. Ils croyaient en eux-mêmes et respectaient leurs propres traditions. Ils vivaient avec une simplicité relative, grands agriculteurs qui ne dédaignaient pas de pousser eux-mêmes la charrue, véritables « pères de famille » qui ne se séparaient pas de leur *gens* par le luxe et l'oisiveté; toujours prêts à payer de leur personne, dans la paix et dans la guerre; pénétrés d'un orgueil de caste qui était une force morale de premier ordre; énergiques, durs pour eux-mêmes comme pour les autres; habitués à délibérer en commun, à calculer et à prévoir, opiniâtres dans leurs desseins; des chefs, en un mot, qui ne pouvaient manquer d'inspirer une sorte de respect à ceux mêmes qui les détestaient le plus.

Or, le peuple auquel ils s'adressaient avait été façonné, par la nature et par la vie, de manière à subir fortement les influences de toutes ces forces accumulées. Le plébéien, comme le patricien, était profondément religieux. Il était attentif à tous les signes de la volonté des dieux; il n'osait faire un pas sans leur assentiment; un éclair dans le ciel, un oiseau aperçu à gauche, une victime mal conformée le remplissaient de terreur, et il en croyait volontiers, sur tous ces sujets, les interprètes attitrés de la pensée des dieux. La plus grande partie de sa vie se passait aux champs ou



à l'armée; les citoyens étaient en minorité, et la médiocrité de leur vie journalière ne les formait pas aux vues libres et hardies. Paysan, le plébéien ressemblait au paysan de tous les siècles : il était robuste, laborieux, patient, attaché aux avantages immédiats, peu porté au rêve, résigné à l'inévitable, conservateur d'instinct. Soldat, il prenait l'habitude de la discipline. Rien, dans sa vie, ne le préparait à cette mobilité d'imagination que l'Athénien devait peut-être en partie à l'habitude de la mer et aux voyages. Sa nature d'ailleurs était toute différente : il n'était ni artiste ni généralisateur. Son esprit sensé, positif, appliqué aux faits plus qu'aux idées, l'écartait des systèmes absolus et simples. Il avait plus d'aptitude aux chicanes du droit qu'à l'admiration des belles formes ou à la griserie des constructions théoriques; il n'était pas homme à improviser de toutes pièces une Constitution idéale et à l'adopter. L'eût-il voulu, d'ailleurs, il n'aurait pas eu la force de l'imposer à des adversaires résolus et qui ne voulaient céder que pied à pied.

Dans ces conditions, la lutte ne pouvait être que fort longue. Elle devait d'ailleurs présenter des caractères foncièrement romains. La manière dont la plèbe s'organise peu à peu, la nature des chefs qu'elle se donne, les procédés qu'elle emploie pour vaincre, la conduite générale du conflit,



tout est marqué de traits intéressants et originaux.

Dès le début, l'oppression des patriciens parut insupportable à la plèbe. Celle-ci était écrasée de dettes et les lois faisaient des débiteurs la chose des créanciers, patriciens pour la plupart. Aucun recours politique, et toujours la levée militaire, qui coupait court à toute velléité de mouvement populaire par l'établissement d'une discipline impitoyable. Le peuple finit par employer le seul moyen qui pût être efficace, la grève militaire : en 393, il se retira en masse sur le Mont sacré, et refusa le service. Cette fois, le Sénat dut négocier. Après de vains efforts pour faire entendre raison aux révoltés, il leur accorda des chefs qui fussent capables, en tout temps, de les défendre et de faire valoir officiellement leurs réclamations : ce furent les tribuns du peuple, dont le rôle devait être si considérable. Étrange institution, et qui ne ressemble à aucune autre. Ils font d'abord songer aux éphores de Sparte : mais les éphores étaient des magistrats réguliers, qui avaient des pouvoirs définis et une place reconnue dans le gouvernement de la cité. Il n'en est pas de même des tribuns. Ceux-ci ne sont pas des magistrats de la cité romaine : ils ne sont que les chefs de la plèbe, et leur pouvoir ne s'exerce, à proprement parler, que sur la plèbe. Plébéiens eux-mêmes, étrangers par conséquent à la religion, ils ne peuvent être



magistrats de la cité. Ils peuvent réunir les tribus de la plèbe, lui proposer des plébiscites, et les lui faire voter; mais ces plébiscites ne sont pas des lois de l'État : ce ne sont que des résolutions populaires, qui n'engagent que la plèbe elle-même, à moins que les assemblées régulières ne les adoptent ensuite. A l'égard des magistrats et du Sénat, les tribuns n'ont aucune autorité positive. Et cependant, ils ont fini par être, dans l'État, une puissance de premier ordre. C'est qu'ils ont deux privilèges singuliers : le premier, qui les met personnellement à l'abri de leurs adversaires, c'est d'être sacro-saints; le second, c'est de pouvoir opposer un *veto* absolu à toute mesure qui leur paraît contraire à l'intérêt du peuple. Par là, ils ont une puissance illimitée pour tout empêcher. Aucune autorité positive, mais une faculté d'obstruction sans analogue dans l'antiquité. Chose curieuse, l'arme qu'ils ont en main est essentiellement révolutionnaire, et il est étrange de voir installer dans Rome, par le Sénat lui-même, une force capable d'arrêter toute la machine du gouvernement. Il n'y a que la dictature, c'est-à-dire un pouvoir d'état de siège motivé par un péril urgent, qui suspende le *veto* des tribuns. Quant à leur qualité de sacro-saints, si elle était la condition nécessaire de leur action, elle n'en est pas moins extraordinaire, par ce mélange de religion et de



révolution qu'elle atteste. Leur faire violence est un sacrilège : dans cette cité religieuse, il n'y a pas de force plus grande que celle qui s'appuie sur une croyance de ce genre. Aussi, le tribun n'a-t-il personnellement rien à craindre : aucun magistrat n'oserait porter la main sur lui ; avec son *viateur*, qui n'est qu'une sorte d'appariteur, il défie tous les licteurs des consuls. Il est *tabou*. Il peut tout dire et tout faire, mais il n'est, politiquement, qu'un simple particulier, sans autorité légale sur qui que ce soit. Rien n'est plus caractéristique de l'esprit romain, à la fois religieux, formaliste et subtil, que l'invention de cette forme de pouvoir, essentiellement négative, mais presque irrésistible. Le Sénat, placé tout d'abord en face de la révolution débordante, comprit qu'il ne pouvait la supprimer. Mais il résolut de la canaliser, pour ainsi dire, et il y parvint, grâce à la plus singulière des *combinazioni*. On lui fit sa part, avec la ferme volonté de résister le plus longtemps possible. Et le fait est que la résistance dura deux siècles ; deux siècles d'agitations ardentes, mais durant lesquelles Rome préserva son intégrité et ne cessa même de grandir.

Le conflit de la plèbe et des patriciens dut à l'existence du Tribunat ses caractères les plus frappants et son succès final. Les tribuns, n'ayant qu'un pouvoir d'obstruction, firent obstacle, à tout



propos, au fonctionnement de la Constitution : ils portèrent dans leur opposition toute la ténacité romaine et toute la passion populaire. La plèbe était toujours prête à leur obéir. Tantôt par la violence, tantôt par la menace, il arrachèrent au Sénat concession sur concession. Le conflit eut toujours l'allure d'une guerre civile latente, prête à éclater. Parfois, des patriciens ambitieux vinrent au secours du peuple et conçurent, peut-être, le dessein d'établir à leur profit une tyrannie à tendance démocratique. Mais toutes ces tentatives échouèrent par la vigilance et l'énergie du Sénat. Ce qui ne pouvait échouer, c'était la politique opiniâtre des tribuns, qui n'avaient pas moins de constance à réclamer que les sénateurs à refuser. Mais comme il fallait bien que la cité continuât de vivre, la puissance des tribuns étant d'ailleurs inviolable, le Sénat finissait toujours par céder. Et c'est ainsi que, peu à peu, après deux siècles de luttes intérieures qui n'avaient cependant guère ralenti l'action extérieure de Rome, la plèbe se trouva investie du droit d'accéder à toutes les charges, même purement religieuses, et que ses plébiscites eurent force de loi. Entre temps, d'autres campagnes avaient eu lieu, pour l'abolition des dettes, pour la réforme des lois, pour le partage des terres publiques, et quelques-unes avaient réussi. Mais ce n'étaient là que des épisodes dans la



grande lutte pour le partage égal du pouvoir, et le fait capital de cette période est la conquête de l'égalité politique.

§ 4. — L'AGE D'OR DE LA RÉPUBLIQUE.

Quand cette transformation décisive fut accomplie, à la fin du iv<sup>e</sup> siècle, Rome connut une période d'équilibre intérieur et d'expansion au dehors qui fut admirable. Ce n'est pas que les dissensions intérieures aient complètement cessé durant ce temps, ni que le Tribunat soit resté inactif. Mais les griefs essentiels avaient disparu; Rome, maîtresse de la plus grande partie de l'Italie, n'avait cessé de s'accroître en hommes et en richesses; elle débordait de vigueur; de nouveaux ennemis, plus redoutables, surgissaient devant elle et exigeaient le déploiement de toute son énergie. Pyrrhus la menaçait; Carthage, surtout, commerçante et conquérante à la fois, redoutable par ses richesses, par ses flottes et par ses armées, entraît en contact avec elle par la Sicile; et une nouvelle lutte militaire, un grand drame en trois actes, allait s'engager, d'où devait sortir pour Rome ou un désastre irrémédiable, ou la possibilité de conquérir le monde. Elle fit trêve à ses dissensions autant que possible et tendit toute son énergie vers le triomphe sur la rivale dangereuse et



détestée. Dans cet équilibre intérieur et dans cette lutte glorieuse contre une race étrangère, toutes les vertus natives de Rome s'exaltèrent. Elle présenta le spectacle d'une cité puissante, où les mœurs n'étaient pas encore gâtées par le luxe, où les pouvoirs publics étaient répartis d'une manière équitable entre les citoyens, où la loi était respectée, où la religion maintenait les individus dans le devoir, et où l'honneur du nom romain était pour tous un mobile d'action et d'héroïsme réellement efficace. C'est le spectacle qu'a vu Polybe, et qu'il a décrit avec un enthousiasme rendu plus vif encore par le contraste de la Grèce contemporaine, alors en pleine décadence. De la Rome des Scipions, il admire tout : sa constitution, son armée, ses mœurs.

Sa constitution d'abord. C'est en effet un merveilleux mélange des différentes formes de gouvernement, où les avantages de chacune d'elles se réunissent et se combinent de manière à en neutraliser les inconvénients. Les consuls donnent à l'action de la cité toute la vigueur qu'on peut attendre du pouvoir d'un roi, sans le danger d'une omnipotence affranchie de contrôle et assurée d'un avenir indéfini. Le Sénat administre les finances et dirige la politique extérieure ; il tient les consuls sous son autorité par sa souveraineté financière et par le droit qu'il possède de les pro-



longer dans leurs gouvernements comme proconsuls. Il gouverne les alliés, il juge leurs procès publics. Il reçoit les ambassadeurs des rois étrangers et traite avec eux; si bien que « les Grecs et les rois, qui n'ont jamais affaire qu'au Sénat, s'imaginent volontiers qu'il est le seul maître de Rome ». Le peuple, cependant, n'a pas un rôle moins important : c'est lui qui élit les magistrats, qui juge les affaires capitales, qui vote la paix et la guerre. Et tous ces pouvoirs sont si bien combinés que, loin de se faire obstacle les uns aux autres, ils travaillent harmonieusement à la même fin, qui est la grandeur de Rome; car chacun a besoin d'une entente avec les deux autres pour obtenir son maximum de puissance. Aussi, dans la lutte contre l'étranger, tout conspire vers la victoire avec une force irrésistible, et, dans les tiraillements intérieurs des périodes de paix, toujours inévitables, le sentiment des limites imposées à chaque pouvoir par la force des deux autres prévient les agitations trop violentes et maintient tout le monde dans le respect des lois<sup>1</sup>.

L'armée romaine est la plus redoutable qui existe. L'organisation de la légion, la manière dont elle se recrute, les éléments tactiques qui la constituent, le nombre et la hiérarchie des chefs, la règle des campements, les détails du service au

1. POLYBE, VI, 11-18.



camp et en marche, la discipline, tout ce qui fait, en un mot, la force des armées, y est prévu et ordonné en perfection. Polybe fait de tous ces points une étude minutieuse, justement célèbre, et ne se lasse pas de démontrer tous les ressorts de cette incomparable machine de combat, chef-d'œuvre de science militaire<sup>1</sup>.

Mais il n'admire pas moins les vertus romaines. D'abord le courage, exalté par l'amour de la gloire; à Rome, point de soldats mercenaires; les citoyens combattent en personne, et tous sont prêts au sacrifice de leur vie pour assurer à leur mémoire l'honneur qui environne chez eux les exploits guerriers. Ensuite la probité et le désintéressement : recevoir de l'argent est, pour un magistrat romain, un crime qui entraîne la mort<sup>2</sup>. Enfin leur religion, leur superstition même, qui est un frein moral plus fort que toutes les lois. Ailleurs, on se moque des superstitieux; à Rome, on craint les dieux naïvement, et cette croyance, inutile peut-être à un peuple de philosophes, fait régner chez les Romains plus de probité que partout ailleurs : « Chez les Grecs, dit amèrement Polybe, si l'on confie seulement un talent à un homme public, on a beau rédiger dix actes écrits, les sceller de dix cachets et prendre vingt témoins,

1. POLYBE, VI, 19-42.

2. POLYBE, VI, 43-55.



on est sûr d'être volé ; à Rome, pour des sommes beaucoup plus considérables, un simple serment est une garantie suffisante<sup>1</sup>. »

Quelle que soit, dans cette admiration de Polybe, la part qu'il convienne de faire à son désir de morigéner ses propres compatriotes et de leur inspirer une salutaire émulation, il est certain qu'il était trop bon observateur et trop soucieux de ses devoirs d'historien pour n'avoir pas été véridique dans l'ensemble de ses affirmations. Et cependant, au moment où il écrivait ces choses, la décadence de la République était tout près de commencer. Est-ce à dire que nul symptôme encore n'en apparût, ou que Polybe n'ait pas su les discerner ? En aucune façon. Cette éclatante prospérité de Rome ne lui fait pas illusion sur son avenir, et le tableau qu'il trace à l'avance des destinées ultérieures de Rome a toute la précision d'une prophétie : preuve certaine qu'il voyait clair dans la réalité présente<sup>2</sup>. Les germes du mal qui couvait ne lui ont donc pas échappé, mais ce n'étaient encore que des germes, et c'est l'histoire des Scipions qu'il avait raconter, non celle de Marius et de Sylla. — Voyons comment s'est accomplie cette transformation si rapide et quels signes avant-coureurs l'annonçaient déjà.

1. POLYBE, VI, 56.

2. POLYBE, VI, 57.



## § 5. — LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE.

La décadence de la République est la conséquence nécessaire et presque immédiate de la grandeur même de Rome. Déjà du vivant de Polybe, nous venons de le voir, les Grecs et les rois étrangers ne connaissaient que le Sénat, parce que c'était à lui seul qu'ils avaient affaire. Ce Sénat, sans doute, n'était plus composé exclusivement de patriciens : il se recrutait dans les rangs de ce qu'on appelait les « nobles », c'est-à-dire les hommes connus, ceux qui avaient exercé des charges curules, et il y avait nombre de plébéiens parmi eux. Mais la *nobilitas*, au bout de peu de temps, constitua un ordre nouveau, tout aussi orgueilleux que les anciens patriciens, et beaucoup plus riche. Tout conspirait, en effet, à accroître son pouvoir et à l'enrichir. A mesure que l'empire de Rome s'étendait, le rôle du Sénat devenait plus considérable, puisque c'était lui qui s'occupait des affaires extérieures, et qu'en fait il était le maître du monde. La conquête entraînait, soit par le pillage, soit par le développement naturel des affaires, un accroissement de richesses non moins rapide, et ces richesses allaient naturellement surtout aux véritables maîtres de Rome. La plèbe, au contraire, s'abaissait parallèlement. Les grandes ques-



tions politiques étant désormais relatives à l'extérieur, elle n'avait plus qu'un rôle médiocre à y jouer. Elle n'aurait pu d'ailleurs prétendre davantage : car ce genre de questions exigeaient, pour être traitées avec succès, plus de connaissances exactes, plus de suite dans les desseins et plus d'expérience que n'en pouvaient avoir des assemblées populaires. D'autant plus que le niveau de ces assemblées allait sans cesse s'abaissant, par le nombre croissant des citoyens, par le mélange des Romains proprement dits avec les citoyens d'origine nouvelle, par la misère d'une partie de cette foule, éloignée de la culture des champs et réduite à de bas métiers ou à des expédients. Rome, capitale du monde, devenait une ville cosmopolite. A côté des citoyens, fort différents eux-mêmes des vieux Quirites, elle renfermait une foule immense de gens de toute provenance qui altéraient gravement le caractère de la population. Les gens de la plèbe demandaient volontiers qu'on leur donnât des terres, et ils reprochaient aux nobles l'immense étendue de leurs domaines. Scipion Émilien, les Gracques, d'autres encore, essayèrent de leur donner satisfaction : des lois agraires furent proposées. Elles ne furent jamais réalisées que très imparfaitement, et probablement, si elles avaient pu l'être, elles n'auraient pas été fort efficaces ; car le flot des arrivants ne cessait de



monter, et beaucoup n'avaient ni l'habitude ni le goût de la terre. La plèbe devenait populace, beaucoup plus disposée à des agitations de place publique et à des coups de force qu'à un travail régulier. Elle était prête à suivre tous les chefs qui lui feraient des promesses et lui donneraient de l'argent ou des plaisirs. Elle était mûre pour la tyrannie. Il ne manquait plus qu'un tyran. Or, il y en eut une foule, ou du moins il y eut des aspirants à la tyrannie, et c'est encore la conquête du monde qui les suscita, dans la personne des grands généraux ambitieux, illustrés par leurs victoires, enrichis par le pillage des royaumes étrangers, et incapables de vivre désormais en simples particuliers comme un Cincinnatus ou un Fabius : ils avaient trop de palais, trop d'esclaves, trop de vieux soldats dévoués à leur fortune, pour retourner à leur charrue, à supposer qu'ils l'eussent jamais poussée eux-mêmes, ce qui n'était pas.

Lucullus fut le premier en date de ces potentats créés par la guerre, fabuleusement riches, et qui, même sans le vouloir, poussent la cité vers la tyrannie. Puis viennent Sylla et Marius. Les conflits de ces pseudo-tyrans s'enferment encore, en apparence, dans le cadre des anciennes luttes politiques : les uns soutiennent le Sénat, les autres la plèbe, mais ce ne sont plus que des appa-



rences : toute la question est de savoir si la tyrannie aura une couleur aristocratique ou démocratique ; en réalité, c'est toujours du pouvoir d'un homme qu'il s'agit. Et les formes de ces luttes le montrent assez : il n'y a plus rien de civique dans ces batailles de généraux. Chacun a ses légions, qui lui sont attachées par le souvenir des pillages faits en commun et des victoires remportées. Les armées entrent dans Rome. Les proscriptions déciment les deux partis en présence, selon le hasard des succès toujours éphémères. De moindres personnages organisent des bandes et se mettent au service du plus offrant.

Pompée, puis César, sont des chefs du même genre. Pompée, qui est plutôt appuyé par le Sénat, reçoit à plusieurs reprises des pouvoirs extraordinaires, non prévus par les lois. César se donne pour l'héritier de Marius. Les triumvirats successifs sont de véritables tyrannies à trois. Les guerres civiles qui suivent ont des proportions inconnues jusque-là. César est tout près d'établir la royauté à son profit lorsqu'il est assassiné. Après sa mort, c'est encore pis. Une série d'alliances, puis de ruptures, entre les nouveaux aspirants à la tyrannie, aboutit à la guerre civile entre Octave et Antoine, qui met aux prises l'Orient et l'Occident. Octave triomphe, et c'est alors la fin de cette longue période de convulsions sanglantes.



Le dénouement attendu depuis longtemps se produit : la république est morte, et l'empire, sous le nom plus modeste de principat, s'installe définitivement. Il n'y a plus alors à parler ni de démocratie ni d'aristocratie : Rome finit, comme tous les États où l'anarchie a duré trop longtemps, par le gouvernement despotique d'un seul.

Ajoutons, pour conclure sur ce point, que ce n'était la faute, à proprement parler, ni de la démocratie, ni de l'aristocratie. C'était la conséquence inévitable d'un ensemble de circonstances qui se rattachait à ce fait capital : la prodigieuse fortune militaire de Rome, qui lui avait soumis le monde, faussant ainsi toutes les conditions du gouvernement républicain tel que l'antiquité l'avait conçu, et obligeant tous les partis à disparaître devant une nouvelle forme de gouvernement, à la fois militaire et administratif, mieux adaptée à l'état de choses créé par la conquête. Ce n'est plus en Grèce que ce gouvernement avait des modèles, mais plutôt dans les grands empires orientaux des Perses ou des Égyptiens, avec cette différence pourtant qu'une civilisation supérieure résultait de l'expérience des cités classiques, et que les idées de loi, de justice, de dignité humaine survivaient malgré tout au naufrage des libertés politiques.



## CONCLUSION

---

Les cités antiques, si nombreuses et si diverses, forment dans leur ensemble un champ d'observation politique extrêmement riche. La Grèce et Rome ont été comme un laboratoire de recherches où toutes les formes de Constitutions ont été, successivement ou simultanément, mises à l'essai, et l'expérience a duré assez longtemps pour que la signification s'en dégager avec clarté. Aussi la théorie politique a-t-elle pu, dès le iv<sup>e</sup> siècle, produire une vaste littérature, dont le monument le plus considérable est la *Politique* d'Aristote. Au terme de la revue rapide que nous venons de faire du mouvement démocratique dans l'antiquité, pouvons-nous en dégager quelques lois qui en éclairent l'évolution, et ces lois gardent-elles, aujourd'hui encore, quelque valeur pratique? Je le crois, mais il est nécessaire de rappeler d'abord en quoi les démocraties de l'antiquité diffèrent de celles des temps modernes.



Quand on jette les yeux sur le monde ancien, quelques différences, en effet, frappent d'abord l'attention : il s'agit donc d'en mesurer exactement l'importance.

( La première est celle de l'existence de l'esclavage. Elle est sérieuse, mais nous avons vu plus haut qu'il ne faut pas l'exagérer. L'esclavage n'a pas empêché qu'il n'y eût dans toutes les cités, à côté d'une classe riche, une classe pauvre beaucoup plus nombreuse. De sorte que les problèmes essentiels de la vie politique, ceux qui résultent de l'inégalité des conditions, s'ils ont pu être modifiés dans certains de leurs éléments, ne l'ont pas été dans leur fond réel, et se sont présentés aux anciens d'une manière fort analogue, en somme, à celle qu'on rencontre chez les modernes.

( Une autre différence beaucoup plus importante est celle qui résulte du peu d'étendue des cités antiques. Il est résulté de là que les anciens n'ont guère conçu la démocratie que comme le gouvernement direct de la cité par l'ensemble du peuple; ils n'ont jamais eu l'idée du gouvernement représentatif, sauf en cas de confédération, et encore avec cette réserve que les décisions des délégués étaient le plus souvent renvoyées à la ratification des assemblées particulières formées de l'ensemble des citoyens de chaque pays confédéré. De là vient, comme nous l'avons vu, que la formation des



grands États, produite par les modifications nécessaires de la vie antique, a entraîné, d'une manière ou d'une autre, la ruine des démocraties déjà existantes, comme en Grèce, ou empêché leur achèvement, comme à Rome.

*ruin of democ-  
racies by for-  
mation of  
large states.*

Le gouvernement démocratique, dans l'antiquité, n'a donc jamais été qu'un gouvernement de cité, limité à un territoire d'étendue médiocre. C'est là un fait important, à coup sûr, mais dont on peut dire cependant qu'il ne touche pas non plus au fond des choses. Pour avoir été bornés à un espace restreint, les problèmes n'ont pas changé de nature radicalement, et les causes qui en ont déterminé les solutions ont une portée assez générale pour dépasser ce cadre étroit : une expérience de laboratoire peut avoir des applications universelles ; il suffit de changer les quantités et de modifier la disposition des appareils en conséquence.

Fustel de Coulanges a mis en lumière, avec une grande vigueur, l'importance de la religion dans les cités antiques. On pourrait être tenté d'en conclure que c'est encore là une différence capitale entre les gouvernements anciens et les modernes. Ce serait une erreur. La théorie de Fustel de Coulanges est vraie surtout pour les origines des sociétés antiques, et elle explique beaucoup de faits qui se rencontrent encore dans la période classique : mais ces faits, en réalité, ne sont que



des survivances d'un âge plus ancien, et dans la période où s'organise l'État démocratique, où il s'épanouit et se développe, les faits religieux n'ont plus l'importance prédominante qu'on pourrait être tenté de leur attribuer. Ils restent un des facteurs de la vie collective, mais à peu près de la même manière et dans la même mesure qu'aux âges de foi des périodes les plus récentes de l'histoire humaine, et beaucoup d'autres causes déterminent en réalité la marche des événements dans leur ensemble. Ce n'est là encore qu'une différence assez superficielle et dont il ne convient pas d'exagérer la valeur.

Il faut donc à la fois tenir compte de tous ces faits pour s'expliquer la nuance particulière de certaines formes de la vie ancienne, et en même temps chercher dans des faits plus généraux et dans les instincts profonds de l'âme antique la cause dernière des événements et le ressort principal de l'évolution politique. Quand on s'attache à en démêler les caractères vraiment dominants, voici à peu près ce qu'on y voit.

D'abord des royautés patriarcales, héréditaires, d'origine censée divine, gouvernement paternellement des peuplades peu considérables; — puis des villes se fondent, s'agrandissent par le commerce ou par la guerre; le *synécisme* désorganise le clan ou la tribu, y crée la cité, accroît le nombre des pauvres



en les détachant de leur groupe naturel, augmente la richesse des Eupatrides, grands propriétaires ou commerçants, rend plus nécessaire un pouvoir fort; — ce pouvoir est le plus souvent celui d'un roi absolu, ou d'un *æsymnète*, ou d'un tyran, contre lequel les nobles se révoltent; — les oligarchies s'établissent et maintiennent leurs privilèges par une organisation despotique de leur pouvoir; la plèbe, le *δημος*, se révolte à son tour, et finit par triompher avec l'appui de quelques riches, détachés de la noblesse, ou issus de la foule commerçante; — les nobles sont dépossédés de leurs droits et le pouvoir passe nominalelement à l'ensemble du peuple, mais, en réalité, aux classes les plus riches de la plèbe; — si les nobles sont faibles, l'évolution se continue régulièrement vers une constitution de plus en plus démocratique, jusqu'à l'égalité absolue; — si les nobles ont gardé une grande force soit par les richesses, soit par la timidité d'esprit du peuple, soit pour toute autre cause, les dissensions reprennent, et aboutissent d'ordinaire à un gouvernement despotique; — mais, d'ordinaire aussi, ce gouvernement dure peu : la démocratie alors reprend sa marche en avant, par le progrès général du développement économique et intellectuel, et, si nul accident extérieur ne vient l'interrompre, elle aboutit à une forme de gouvernement définitive où les éléments démocratiques,



d'abord limités par l'influence de la richesse surtout moyenne, prennent peu à peu le dessus.

Cet enchaînement des transformations successives de la cité est fatal, parce qu'il résulte de l'activité naturelle de l'homme dans les sociétés classiques. Il a son point de départ dans des faits économiques et politiques ; il résulte de l'effort des individus pour améliorer leur situation, du progrès matériel qui s'accomplit et des inégalités qui sont la conséquence de la lutte pour la vie. Dans ces sociétés individualistes et énergiques, le grand nombre finit par l'emporter. Quand ces races sont en même temps idéalistes et raisonneuses, elles conçoivent un idéal théorique d'égalité, de liberté. Elles expriment leur idéal en formules abstraites, universelles, d'un caractère moral et impératif, et prennent ainsi une conscience de plus en plus claire de ce qu'elles appellent leurs droits, ce qui augmente leur énergie et leur puissance d'action. Les plus actives et les plus raisonneuses sont celles qui vont le plus vite et le plus loin. Quelques-unes vont plus lentement ou s'arrêtent en route. Mais la direction du mouvement est la même partout.

Ce caractère universel et régulier de l'évolution politique, qui la fait ressembler à l'évolution d'un être vivant, avait été bien vu par les philosophes grecs : la comparaison de la cité avec une plante



ou un animal est déjà dans Platon<sup>1</sup>. Il était donc naturel qu'ils fussent amenés à chercher la loi de cette évolution.

Platon l'exprime en la simplifiant, selon l'habitude de son esprit, et en ramène les phases à ses conceptions psychologiques et morales ; il réduit la succession régulière des gouvernements aux cinq phases suivantes : aristocratie ou gouvernement des meilleurs, timocratie ou gouvernement des plus illustres, oligarchie ou gouvernement des riches, démocratie, tyrannie. En outre, il soumet l'enchaînement des révolutions à l'influence d'un chiffre divin, d'un nombre mystique, qui en détermine la durée.

Aristote, moins géomètre, plus docile à la réalité, critique sévèrement ces fantaisies pythagoriciennes ; il montre à merveille la complexité des faits, la fixité des types généraux et la diversité presque innombrable des nuances intermédiaires, l'enchaînement variable et les causes multiples des révolutions. Il montre surtout, à maintes reprises, par des faits empruntés à la vie politique grecque, le rapport qui existe entre les formes de gouvernement et l'état économique, intellectuel, moral de la société, et comment, celui-ci venant à se modifier par le cours naturel des choses, les autres doivent changer aussi, sans même parler

1. *Républ.* VIII, p. 546.



des accidents dus à des causes intérieures ou extérieures, et avec lesquelles l'homme d'État est forcé de toujours compter.

Polybe, sous l'influence des diverses écoles de philosophie, revient à une conception assez semblable à celle de Platon, quoique plus historique dans ses principes : il croit à un cycle (ἀνακύκλωσις) dans lequel se succèdent les unes aux autres les quatre principales formes de gouvernement : royauté, aristocratie, démocratie, tyrannie, celle-ci étant comme la forme nouvelle de l'antique royauté.

Ainsi, tous sont d'accord sur le fond : dans le détail de leurs vues, ils peuvent différer les uns des autres, selon qu'ils poussent l'analyse plus ou moins loin ; mais, sur le principe, nulle hésitation. La loi des transformations politiques est une loi aussi rigoureuse et aussi certaine que la loi de la croissance et du déclin pour un être vivant.

Est-elle du même genre, et implique-t-elle, comme l'évolution de la vie chez l'individu, un déclin final qui correspondrait au règne de la démocratie ? Platon n'en doute pas, et il appuie ses affirmations sur son idéal philosophique et moral. Polybe, homme d'État autant qu'historien, partisan déterminé de l'aristocratie, n'en doute pas davantage : chaque cycle, à ses yeux, comporte une



période de déclin après une période de croissance, et le progrès ne recommence qu'après cette espèce de mort partielle. Aristote est beaucoup moins affirmatif, parce que ni ses vues théoriques, ni ses tendances politiques ne l'inclinent à des jugements absolus. Il est, par esprit et par système, un modéré; il est le philosophe et l'homme du « juste milieu » en toutes choses. Sans aller jusqu'à croire, avec les orateurs athéniens, que la démocratie soit l'idéal, il distingue entre la bonne et la mauvaise, et ne se refuse pas à admettre que la démocratie, nécessaire parfois, ne puisse être, dans certaines conditions, un gouvernement aussi sage et aussi utile que n'importe quel autre, de même que ceux-ci, selon les caractères qu'ils revêtent, peuvent être bons ou mauvais.

Qu'en faut-il penser? Et quelles conclusions générales se dégagent de l'examen rapide que nous venons de faire du mouvement démocratique dans l'antiquité?

On accordera sans peine aux orateurs athéniens et aux défenseurs de la démocratie que cette forme de gouvernement correspond à un idéal très noble. Les idées d'égalité et de liberté, égalité devant la loi, liberté d'action et de parole dans les limites de la loi, autonomie de l'individu à l'égard des autres individus, tout cela provient d'un senti-



ment très haut de la dignité humaine, et très propre à la susciter. C'est là un avantage moral qu'on ne saurait guère contester. C'est encore un avantage en un autre sens : cette liberté de l'individu est une condition singulièrement favorable au développement de l'initiative personnelle, source de tout progrès intellectuel et matériel.

Mais il n'est pas difficile non plus de voir les inconvénients qui peuvent résulter de ces principes, excellents en soi, s'ils sont appliqués sans mesure et sans discernement. L'excès d'individualisme aboutit facilement à l'égoïsme personnel et collectif, à l'ambition effrénée des hommes, à l'oubli du bien public, à l'épicurisme pratique des satisfaits, à l'envie des moins favorisés, à l'esprit de corps et à la lutte des classes. La liberté de la pensée et de la parole peut conduire à une agitation trépidante qui n'a rien de commun avec le progrès. Il peut sortir de là une sorte d'anarchie intellectuelle et morale qui suscite parfois la tyrannie, ou qui, sans aller jusqu'à cette extrémité, affaiblit les ressorts nécessaires de la vie sociale et en détruit l'activité harmonieuse.

Cela revient à dire que la démocratie, sans être, comme le croyait Platon, en vertu de ses conceptions absolues, le mal en soi, n'est pas non plus une panacée capable de remédier à tous les maux des sociétés humaines. Les formes de gouverne-



ment ne sont que des cadres offerts au jeu plus ou moins libre des forces de l'individu. Des causes très complexes, et généralement inéluctables, font triompher l'une ou l'autre. Mais toutes, une fois établies, sont bonnes ou mauvaises, selon la valeur des hommes qui les font servir à leurs desseins. Chacune d'elles ne vaut, suivant la forte expression d'Aristote, que par la « vertu » qui l'anime et la soutient. De même que les tyrans ont leurs flatteurs, le peuple a ses démagogues, et les uns ne valent pas mieux que les autres. La « vertu » d'une cité, suivant Aristote encore, consiste dans la recherche intelligente et active du bien public; non du bien de quelques-uns, ni même du bien des plus nombreux au détriment de la minorité, mais du plus grand bien possible pour tous les citoyens. C'est là ce que Platon appelle la « justice », et c'est ce que nous nommons aujourd'hui la « solidarité ». Cette vertu est la loi suprême de tous les gouvernements. Quel que soit celui que l'ensemble des conditions sociales impose à un pays, il est légitime s'il poursuit cette fin; il est illégitime s'il en poursuit une autre, et il n'est plus alors qu'une « déviation » (παρέχθασις), une contrefaçon du gouvernement légitime dont il usurpe le nom. La démocratie, à cet égard, ne fait pas exception : elle a les mêmes devoirs à remplir que les autres gouvernements. Si elle en diffère



par quelques points, c'est uniquement en ce que la vertu, chez elle, est plus nécessaire qu'ailleurs, puisque tous les citoyens y ont une part plus grande dans l'action commune. C'est son honneur, quand elle réussit dans sa tâche, et c'est aussi la difficulté particulière contre laquelle elle risque de se briser. Raison de plus pour elle de connaître son devoir, qui se confond avec son intérêt le plus vital.

Comment l'accomplir ? La « vertu », suivant Aristote, vient de trois sources : la nature, les mœurs, l'éducation. Il y a des races qui en sont à peu près incapables : celles-là ne sauraient pratiquer la démocratie ; et, quelque gouvernement qu'elles se donnent ou qu'elles subissent, elles ont chance d'être mal gouvernées. Même chez une race bien douée, il faut que les mœurs encouragent et fortifient les aptitudes naturelles ; pour cela, le rôle des chefs, des hommes d'État dirigeants, du « législateur », comme disaient les anciens, est de corriger le détail des institutions lorsqu'il est défectueux, en se préoccupant toujours du but à atteindre, le bien public. Mais il faut aussi que l'éducation développe de bonne heure chez l'enfant, c'est-à-dire chez le futur citoyen, les germes d'intelligence et de moralité qui lui seront nécessaires plus tard, dans la vie civique, pour atteindre à la vertu indispensable.



L'histoire des cités antiques, qui a inspiré ces vues profondes, les justifie pleinement. Partout, nous voyons les démocraties présenter, en somme, les qualités et les défauts naturels propres aux races qui ont adopté cette forme de gouvernement. Partout aussi, nous voyons ces qualités et ces défauts grandir ou s'affaiblir dans la mesure où l'éducation et la vie les encouragent ou les combattent.

Les leçons de la sagesse antique sont toujours bonnes à méditer. Elles se résumeraient peut-être assez bien ainsi : combattre l'existence de la démocratie, là où les circonstances l'ont rendue inévitable, est une chimère ; chercher à l'éclairer et à la corriger de ses défauts est le devoir de tout homme qui pense et qui a le sentiment de sa tâche sociale. L'ordre étant le besoin vital des sociétés, si les lois ne suffisent pas à réprimer l'anarchie, la tyrannie survient nécessairement. La démocratie n'a pas d'ennemi plus redoutable que la démagogie.

*rather  
tamely  
put.*







## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
INTRODUCTION . . . . .	1
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>. — L'Évolution politique d'Athènes.</b> . . . . .	19
I. ATHÈNES AVANT SOLON. . . . .	20
§ 1. La royauté . . . . .	20
§ 2. Le régime aristocratique. . . . .	29
II. LES RÉFORMES DE SOLON. . . . .	42
§ 1. Mesures de liquidation. . . . .	45
§ 2. Lois politiques. . . . .	46
§ 3. Lois civiles et criminelles . . . . .	54
III. LE GOUVERNEMENT DE PISISTRATE . . . . .	56
IV. LES RÉFORMES DE CLISTHÈNE. . . . .	60
V. LA DÉMOCRATIE APRÈS CLISTHÈNE : Périclès et ses successeurs . . . . .	65
VI. CONCLUSION . . . . .	70
 <b>CHAPITRE II. — La Constitution démocratique d'Athènes . . . . .</b>	 74
I. TABLEAU DE LA CONSTITUTION . . . . .	74
§ 1. Observations préliminaires : esclaves et ci- toyens; chiffre de la population. . . . .	74
§ 2. Les assemblées. . . . .	79
§ 3. Les tribunaux. . . . .	88
§ 4. Les magistratures. . . . .	91
§ 5. Les orateurs . . . . .	94



	Pages
§ 6. L'armée; la marine; les finances. . . . .	96
§ 7. Conclusion . . . . .	107
II. L'IDÉAL POLITIQUE ATHÉNIEN, d'après Thucydide et les orateurs. . . . .	108
III. JUGEMENTS DES ANCIENS SUR LA CONSTITUTION ATHÉNIENNE.	117
<b>CHAPITRE III. — L'esprit et les mœurs de la démoc- ratie athénienne. . . . .</b>	<b>129</b>
I. QUALITÉS NATURELLES DE L'ATHÉNIEN . . . . .	129
§ 1. Intelligence et volonté . . . . .	130
§ 2. Humanité. . . . .	132
§ 3. Moralité . . . . .	137
II. L'ÉDUCATION GÉNÉRALE. . . . .	144
§ 1. L'École. . . . .	144
§ 2. La Religion . . . . .	153
§ 3. L'Art. . . . .	162
§ 4. La Science . . . . .	167
§ 5. La Vie . . . . .	170
III. L'ÉDUCATION POLITIQUE . . . . .	179
§ 1. La pratique des affaires . . . . .	179
§ 2. Les partis et leurs chefs; les orateurs. . . . .	190
<b>CHAPITRE IV. — Les actes et les résultats . . . . .</b>	<b>208</b>
I. LA POLITIQUE INTÉRIEURE . . . . .	208
§ 1. Démocratie et oligarchie. . . . .	209
§ 2. Démocratie et démagogie . . . . .	214
II. LA POLITIQUE EXTÉRIEURE . . . . .	227
§ 1. Athènes et les barbares . . . . .	229
§ 2. Athènes et les cités grecques. . . . .	232
§ 3. Athènes et la Macédoine . . . . .	243
III. LES ARTS DE LA PAIX. . . . .	249
IV. CONCLUSION SUR LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE. . . . .	255
<b>CHAPITRE V. — Les diverses Démocraties grecques. . . . .</b>	<b>259</b>
I. COUP D'ŒIL GÉNÉRAL . . . . .	259
II. LES DÉMOCRATIES DANS LA CONFÉDÉRATION ATHÉNIENNE.	267



TABLE DES MATIÈRES		339
		Pages
III. LES AUTRES DÉMOCRATIES DE LA GRÈCE PROPRE . . . . .		269
IV. LA DÉMOCRATIE EN SICILE . . . . .		281
V. LA FIN DES DÉMOCRATIES GRECQUES . . . . .		288
CHAPITRE VI. — La démocratie à Carthage et à		
Rome. . . . .		291
I. LA DÉMOCRATIE A CARTHAGE . . . . .		291
II. LA DÉMOCRATIE A ROME. . . . .		293
§ 1. Les origines; la royauté. . . . .		294
§ 2. L'établissement de la République. . . . .		302
§ 3. La lutte pour l'égalité politique . . . . .		304
§ 4. L'équilibre et l'âge d'or . . . . .		313
§ 5. La fin de la République . . . . .		318
CONCLUSION . . . . .		323







ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR, 26, RUE RACINE, PARIS

---

## BIBLIOTHÈQUE

DE

# PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

Publiée sous la direction du D<sup>r</sup> Gustave Le Bon

---

Collection in-18 jésus à 3 fr. 50 le volume

---

II. POINCARÉ (*de l'Institut*)

### La Science et l'Hypothèse

M. POINCARÉ a réuni sous ce titre les résultats de ses réflexions sur la logique des sciences mathématiques et physiques. Dans les unes comme dans les autres, l'hypothèse a joué un grand rôle. Quelques personnes en ont voulu conclure que l'édifice scientifique est fragile; « être sceptique de cette façon, c'est encore être superficiel. Douter de tout, ou tout croire, ce sont deux solutions également commodes qui, l'une et l'autre, dispensent de réfléchir. »

H. POINCARÉ. — La Valeur de la Science

Cet ouvrage a pour but de rechercher quelle est la véritable valeur objective de la Science; n'est-elle, comme le prétendent ses détracteurs, qu'une accumulation d'hypothèses arbitraires, une simple règle d'action incapable de nous rien faire connaître de la réalité. On pourrait le croire à voir les capricieuses variations de la mode scientifique; le caractère à demi-conventionnel des notions les plus fondamentales, comme celle de temps et d'espace.

D<sup>r</sup> GUSTAVE LE BON. — Psychologie de l'Éducation

Ce livre a été écrit pour tous les membres de l'enseignement, et au moins autant pour les pères de famille, soucieux de l'avenir de leurs fils. Le D<sup>r</sup> Gustave Le Bon s'est livré à une étude attentive du volumineux Rapport de la Commission d'enquête sur la réforme de l'enseignement; il en est sorti persuadé que toute la réforme n'a malheureusement tourné qu'autour d'une question de programmes; et il montre que les programmes nouveaux n'apportent aucun remède.



**DASTRE** (*de l'Institut, Professeur de Physiologie à la Sorbonne*)  
**La Vie et la Mort**

Ce livre intéressant entre tous, sera bientôt dans toutes les mains. Ce n'est plus, comme jadis, un poète ou un moraliste qui vient disserter sur la destinée humaine et développer les éternels lieux communs que comporte le sujet. L'auteur de cet ouvrage, M. DASTRE, professeur de physiologie à la Sorbonne, est l'un de nos savants les plus originaux et les plus profonds. Son livre traite des questions relatives à la Vie et à la Mort au point de vue de la philosophie et de la science.

**FRÉDÉRIC HOUSSAY** (*Professeur de Zoologie à la Sorbonne*)  
**Nature et Sciences naturelles**

Ce nouveau livre, accessible à tous les esprits cultivés et réfléchis, a pour noyau une originale tentative pour montrer, dans l'édification de la science, la continuité de pensée depuis l'antiquité jusqu'à notre époque. Il contient de plus une philosophie opposant la réalité naturelle aux diverses images scientifiques que l'homme s'en est faites, images que les progrès techniques modifient beaucoup moins dans leurs traits essentiels qu'on ne le croit d'ordinaire.

**D<sup>r</sup> J. HÉRICOURT.** — **Les Frontières de la Maladie**

Les frontières de la maladie, ce sont les maladies de la nutrition qui commencent, s'installant de façon insidieuse et progressant insensiblement, jusqu'au moment où elles se démasqueront en troubles graves et incurables; ce sont les infections latentes et atténuées qu'on laisse évoluer librement, et qu'on répand autour de soi, d'abord dans sa famille, et puis au dehors; ce sont toutes les maladies qui laissent aux patients les apparences de la santé, et qui, par cela même, sont abandonnées à leur libre évolution dans leur phase maniable par l'hygiène, jusqu'à leur transformation en états graves, contre lesquels la thérapeutique est alors le plus souvent impuissante.

**D<sup>r</sup> HÉRICOURT.** — **L'Hygiène moderne**

Sous une forme toute nouvelle, et qui n'a rien de commun avec les traités d'hygiène classiques, toujours lourds et touffus, *L'Hygiène Moderne* du Docteur J. HÉRICOURT présente aux lecteurs du grand public un ensemble d'idées générales capables de les guider avec sûreté pour la solution de tous les problèmes concernant la conservation et la protection de leur santé.



FÉLIX LE DANTEC (*Chargé de Cours à la Sorbonne*)

**Les Influences Ancestrales**

Après avoir, dans une courte introduction, mis en évidence les avantages de la narration historique des faits, l'auteur montre comment, de la seule notion de la continuité des lignées, on conclut sans peine aux principes de Lamarck et Darwin. Le premier livre de l'ouvrage est un véritable résumé de la biologie tout entière.

FÉLIX LE DANTEC

**La Lutte universelle**

Contrairement à Saint-Augustin qui affirme que les corps de la nature se soutiennent réciproquement et « s'aiment en quelque sorte » M. LE DANTEC prétend, dans ce nouveau livre, que l'existence même d'un corps quelconque est le résultat d'une lutte. « Etre, c'est lutter » dit-il et il ajoute aussitôt : « Vivre, c'est vaincre ».

FÉLIX LE DANTEC

**L'Athéisme**

Voici, nous dit l'auteur, un livre de bonne foi; et, réellement, le ton de l'ouvrage est tel qu'on pourrait se demander, le plus souvent, si l'on est en présence d'un plaidoyer pour l'athéisme ou pour la nécessité d'une foi religieuse.

FÉLIX LE DANTEC

**Philosophie du XX<sup>e</sup> Siècle**

★ DE L'HOMME A LA SCIENCE

Les études biologiques de M. LE DANTEC, ses efforts pour placer la vie au milieu des autres phénomènes naturels, devaient l'amener à écrire une œuvre de synthèse.

★★ SCIENCE ET CONSCIENCE

*Science et Conscience* nous est donné par M. LE DANTEC comme son dernier livre de Biologie. Son œuvre considérable ne saurait manquer d'avoir une grande influence sur la pensée moderne.



**E. BOINET** (*Professeur de Clinique médicale*)  
**Les Doctrines médicales. — Leur Évolution**

La nécessité d'une doctrine directrice s'impose à la médecine, qui est à la fois un art par ses applications et une science par ses moyens d'étude. Les doctrines médicales ont donc une portée pratique et théorique, et leur évolution bien indiquée dans cet ouvrage marque les étapes de la médecine.

**ÉMILE PICARD** (*de l'Institut, Professeur à la Sorbonne*)  
**La Science moderne et son État actuel**

M. PICARD s'est proposé de donner, dans ce volume, une idée d'ensemble sur l'état des sciences mathématiques, physiques et naturelles dans les premières années du xx<sup>e</sup> siècle. Ces trois cents pages forment une véritable encyclopédie, où sont condensés les résultats positifs les plus importants, en même temps qu'un livre de philosophie scientifique, où les liens qui unissent les diverses sciences sont mis en évidence.

**ALFRED BINET** (*Directeur du Laboratoire de Psychologie  
à la Sorbonne*)  
**L'Âme et le Corps**

Depuis quelques années, le vrai problème de l'âme et du corps sollicite de nouveau l'attention du monde savant. M. BINET a voulu montrer que les progrès récents de la psychologie expérimentale ont eu un retentissement sur les spéculations les plus hautes et les plus abstraites de la philosophie. L'analyse de la sensation, de l'image, de l'idée, de l'émotion, telle qu'elle résulte des travaux les plus précis, oblige à poser en termes nouveaux la distinction du physique et du mental.

**JULES COMBARIEU** (*Chargé du Cours d'Histoire musicale  
au Collège de France*)  
**La Musique. — Ses Lois et son Évolution**

Dans ce travail, l'auteur s'est placé à un point de vue nouveau, qui n'est pas celui de Marx, de Gevaert, de Riemann, et des autres grands théoriciens. M. Jules COMBARIEU ne s'est pas contenté d'exposer en langage très clair, avec exemples à l'appui, les lois de la musique : il les explique, en rattachant un état donné de l'art et de la théorie à l'état correspondant de la vie sociale; de plus, il montre que la musique, tout en étant la forme la plus libre de la pensée, est en harmonie avec les lois fondamentales de la nature.



**D<sup>r</sup> GUSTAVE LE BON. — L'Évolution de la Matière**

Cet ouvrage présente un intérêt scientifique et philosophique considérable. L'auteur y a développé les recherches nombreuses que sous ces titres : *La Lumière Noire*, *La Dématérialisation de la Matière*, etc., il a publié depuis plusieurs années. On sait qu'elles ont eu en France et surtout à l'étranger un retentissement énorme. Il a montré que, contrairement à une croyance bien des fois séculaire, la matière n'est pas éternelle et peut être détruite sans retour, qu'elle est le siège d'une énergie colossale insoupçonnée jusqu'ici et dont l'intensité est telle que la dissociation complète d'une pièce de 1 centime représenterait autant d'énergie qu'on pourrait en obtenir en brûlant 68.000 francs de houille.

Les expériences sur le radium et leur analyse critique forment un des chapitres intéressants de l'ouvrage. On y voit que tous les corps de la nature possèdent les mêmes propriétés que le radium bien qu'à un degré moindre. — Un vol. illustré de 62 gravures photographiées au laboratoire de l'auteur.

**D<sup>r</sup> GUSTAVE LE BON. — L'Évolution des Forces**

Ce livre est consacré à développer les conséquences des principes exposés par Gustave LE BON dans son ouvrage *l'Évolution de la Matière*, dont le 15<sup>e</sup> mille a paru récemment. — Un vol. illustré de 42 figures.

**LUCIEN POINCARÉ** (*Inspecteur général de l'Instruction publique*)

**La Physique moderne. — Son Évolution**

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences

L'auteur a pensé qu'il serait utile d'écrire un livre où, tout en évitant d'insister sur les détails techniques, il ferait connaître, d'une façon aussi précise que possible, les résultats si remarquables qui, depuis une dizaine d'années, sont venus enrichir le domaine de la physique et modifier profondément les idées des philosophes aussi bien que celles des savants.

**LUCIEN POINCARÉ. — L'Électricité**

Dans ce volume, M. Lucien POINCARÉ étudie les modes de production et d'utilisation des courants électriques et les principales applications qui appartiennent au domaine de l'électrotechnique.

L'auteur s'adresse au public éclairé qui s'intéresse aux progrès des sciences et lui présente, sous une forme très simple et facilement accessible, un tableau fidèle de l'état actuel de l'électricité.



**HENRI LICHTENBERGER** (*Maître de Conférences  
à la Sorbonne*)

**L'Allemagne moderne. — Son Évolution**

La science allemande s'est efforcée, depuis quelques années surtout, en de nombreuses publications individuelles ou collectives, de dresser le bilan du siècle écoulé. Il a semblé qu'il pouvait être intéressant de présenter au public français, sous une forme aussi simplifiée que possible et dans un esprit de stricte impartialité, quelques-uns des résultats généraux de cette vaste enquête. Dans cet ouvrage on a donc essayé de donner, en quatre livres, un tableau sommaire de l'évolution économique, politique, intellectuelle, artistique de l'Allemagne moderne.

**ERNEST VAN BRUYSSSEL** (*Consul général de Belgique*)

**La Vie sociale. — Ses Évolutions**

Ce livre expose dans son ensemble toute l'histoire de l'humanité. Il a pour but l'étude des idées sociales dès leur origine et à travers leurs évolutions, durant la succession des siècles. Écrit largement, d'une synthèse claire et rigoureuse, il nous met, par une analyse raisonnée, en face de l'immense progrès qu'a réalisé l'esprit de l'homme dans le sens de la conquête de sa liberté matérielle et intellectuelle, simplement en exposant les faits ainsi qu'ils se sont succédé. C'est une leçon encyclopédique et à la fois un enseignement moral d'une haute portée.

**GASTON BONNIER** (*Membre de l'Institut, Professeur  
à la Sorbonne*)

**Le Monde végétal**

L'ouvrage que vient de rédiger M. Gaston BONNIER n'est pas, à proprement parler, un livre de Botanique.

Dans *Le Monde Végétal*, l'auteur, avant tout, expose les faits qui éclairent la philosophie des sciences naturelles ; il y passe en revue la succession des idées que les savants ont émises sur les végétaux ; il les commente et il les discute. — Un vol. illustré de 230 figures.

**COLONEL BIOTTOT**

**Les Grands Inspirés devant la Science**

**JEANNE D'ARC**

Cette œuvre s'adresse également aux penseurs et aux simples curieux d'une explication scientifique de Jeanne d'Arc, l'héroïne du patriotisme.



L. DE LAUNAY (*Professeur à l'École des Mines*)

**L'Histoire de la Terre**

Ecrire un ouvrage de géologie, sans termes rébarbatifs, sans mots latins, sans énumérations fastidieuses, sans termes techniques, sans figures ; faire une *Histoire de la Terre*, qui soit, à proprement parler, une Histoire, c'est-à-dire qui raconte simplement les faits du passé dans leur succession chronologique et qui ne devienne pas, pour cela, un roman, tel est le but difficile que s'est proposé M. DE LAUNAY.

L. DE LAUNAY

**La Conquête minérale**

Le but de cet ouvrage est d'étudier le rôle industriel, économique, social et politique de cette richesse minérale dans l'histoire, en indiquant l'évolution subie, aussi bien dans la conception de sa propriété, que dans son mode de découverte, d'extraction et d'application dans l'industrie.

CHARLES DEPÉRET (*Doyen de la Faculté des Sciences de Lyon*)

**Les Transformations du Monde animal**

Ce livre est destiné à exposer ce que nous savons, à l'heure actuelle, des lois qui ont présidé aux incessantes transformations du monde animal, depuis l'apparition de la vie sur le globe jusqu'à nos jours.

E.-A. MARTEL

**L'Évolution souterraine**

Pour offrir le tableau réduit mais complet des phénomènes révolus sous l'écorce terrestre, l'auteur a dû tenter en même temps la synthèse des travaux accomplis par d'innombrables chercheurs souterrains dans les plus divers ordres d'idées. Il montre ainsi le rôle capital de la fissuration de la planète dans l'évolution grandiose et continue de la Terre. — Un vol. ill. de 80 belles gravures.

E. BOUTY (*Professeur à la Faculté des Sciences*)

**La Vérité scientifique. — Sa poursuite**

Mettre en lumière les caractères généraux de la vérité scientifique, le rôle que jouent l'expérience et le raisonnement dans sa découverte ; montrer l'unité réelle de l'effort sous la diversité indéfinie de ses formes, l'étroite solidarité des sciences considérées à la fois dans leur développement logique et historique, tel est l'objet essentiel de ce livre.



**ÉMILE BOUTROUX** (*Membre de l'Institut*)

**Science et Religion**

DANS LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Etude critique des principales solutions que reçoit actuellement, parmi les hommes qui réfléchissent, le problème des rapports de la religion et de la science. Il n'est plus possible aujourd'hui, à un homme qui participe au mouvement intellectuel de son milieu et de son temps, de s'en tenir à la commode solution dite de la cloison étanche. Religion et science interfèrent nécessairement, et l'heure vient où elles ne subsisteront ensemble dans une même conscience que si un accord rationnel s'établit entre elles.

**M. MACH** (*Professeur à l'Université de Vienne*)

**La Connaissance et l'Erreur**

Traduction du Dr DUFOUR (*Professeur à la Faculté de Nancy*)

M. MACH est un physicien dont la pensée a été fortement influencée par la théorie de l'évolution. Il envisage la vie psychique et notamment le travail scientifique comme un aspect de la vie organique, et il en cherche les origines profondes dans les exigences biologiques. Selon lui, le but de la science est de mettre de l'ordre dans les données sensibles, et de chercher avec toute l'économie de pensée possible les relations de dépendance qui existent entre nos sensations.

**JEAN CRUET** (*Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel*)

**La Vie du Droit**

ET L'IMPUISSANCE DES LOIS

Cet ouvrage examine s'il n'y a pas, contre le droit du législateur et à côté de lui, un droit du juge et un droit des mœurs. Il convient d'apporter au moule dans lequel doit être coulée la pensée législative, certaines retouches ou corrections. Le législateur ne devrait pas promettre ce qu'il ne saurait tenir.

**GUILLAUME DUBUFE**

**La Valeur de l'Art**

Ce que représente l'art chez les divers peuples, les aspirations dont il est la synthèse, les besoins qu'il traduit, les éléments qu'il fournit à l'étude des civilisations, telles sont quelques-unes des questions abordées dans cet ouvrage par un de nos plus célèbres peintres modernes, M. Guillaume DUBUFE. C'est un livre dont tous les artistes tireront profit et qui profitera également à tous les lecteurs. L'art est tellement mêlé aujourd'hui à la vie moderne, qu'il n'est plus permis de se désintéresser des questions qui le concernent.















# Bibliothèque de Philosophie scientifique

DIRIGÉE PAR LE D<sup>r</sup> GUSTAVE LE BON

- La Science et l'Hypothèse, par H. POINCARÉ, membre de l'Institut (18<sup>e</sup> mille).  
La Valeur de la Science, par H. POINCARÉ (14<sup>e</sup> mille).  
La Vie et la Mort, par le D<sup>r</sup> A. DASTRE, membre de l'Institut, professeur de Physiologie à la Sorbonne (8<sup>e</sup> mille).  
Nature et Sciences naturelles, par F. HOUSSAY, prof<sup>r</sup> à la Sorbonne (6<sup>e</sup> mille).  
Psychologie de l'Education, par le D<sup>r</sup> GUSTAVE LE BON (9<sup>e</sup> mille).  
Les Frontières de la Maladie, par le D<sup>r</sup> J. HÉRICOURT (6<sup>e</sup> mille).  
Les Influences ancestrales, par FÉLIX LE DANTEC, chargé de cours à la Sorbonne (9<sup>e</sup> mille).  
Les Doctrines Médicales, par le D<sup>r</sup> E. BOINET, professeur de clinique médicale (5<sup>e</sup> mille).  
L'Evolution de la Matière, par le D<sup>r</sup> GUSTAVE LE BON, avec 62 figures (16<sup>e</sup> mille).  
La Science moderne et son état actuel, par EMILE PICARD, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne (8<sup>e</sup> mille).  
L'Ame et le Corps, par A. BINET, directeur du laboratoire de psychologie à la Sorbonne (6<sup>e</sup> mille).  
La Lutte Universelle, par F. LE DANTEC, chargé de cours à la Sorbonne (8<sup>e</sup> mille).  
La Physique moderne, par LUCIEN POINCARÉ, Insp. g<sup>al</sup> de l'Inst. publ. (9<sup>e</sup> mille).  
L'Histoire de la Terre, par L. DE LAUNAY, professeur à l'École supérieure des Mines (8<sup>e</sup> mille).  
L'Athéisme, par FÉLIX LE DANTEC, chargé de cours à la Sorbonne (8<sup>e</sup> mille).  
La Musique, par J. COMBARIEU, chargé de cours au Collège de France (7<sup>e</sup> mille).  
L'Hygiène moderne, par le D<sup>r</sup> J. HÉRICOURT (8<sup>e</sup> mille).  
L'Electricité, par LUCIEN POINCARÉ, Inspect. général de l'Inst. publique (8<sup>e</sup> mille).  
L'Allemagne Moderne, par H. LICHTENBERGER, maître de Conférences à la Sorbonne (8<sup>e</sup> mille).  
L'Evolution des Forces, par le D<sup>r</sup> GUSTAVE LE BON, avec 42 figures (10<sup>e</sup> mille).  
La Vie sociale, par ERNEST VAN BRUYSSSEL, ancien ministre de Belgique (6<sup>e</sup> mille).  
Le Monde végétal, par GASTON BONNIER, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, avec 230 figures (6<sup>e</sup> mille).  
Les Transformations du Monde animal, par CHARLES DEPÉRET, Correspondant de l'Institut, Doyen de la Faculté des Sciences de Lyon (7<sup>e</sup> mille).  
De l'Homme à la Science, par FÉLIX LE DANTEC, (6<sup>e</sup> mille).  
Les Grands Inspirés devant la Science, par le colonel BIOTTOT.  
L'Évolution souterraine, par E.-A. MARTEL, Dir<sup>r</sup> de *La Nature* (80 figures).  
La Connaissance et l'Erreur, par ERNST MACH, prof<sup>r</sup> à l'Université de Vienne.  
Science et Religion dans la philosophie contemporaine, par ÉMILE BOUTROUX, membre de l'Institut (7<sup>e</sup> mille).  
Science et Conscience, par FÉLIX LE DANTEC (6<sup>e</sup> mille).  
La Vie du Droit et l'impuissance des lois, par J. CRUET, avocat à la Cour d'Appel.  
La Vérité Scientifique, sa poursuite, par EDMOND BOUTY, membre de l'Institut, professeur de Physique à la Sorbonne.  
La Conquête Minérale, par L. DE LAUNAY, professeur à l'École des Mines.  
La Valeur de l'Art, par GUILLAUME DUBUFE.  
La Philosophie Moderne, par ABEL REY, prof<sup>r</sup> agrégé de Philosophie (6<sup>e</sup> mille).  
Le Droit Pur, par EDMOND PICARD, Sénateur, Prof<sup>r</sup> à l'Université de Bruxelles.  
La Dégradation de l'Énergie, par BERNARD BRUNHES, Directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme.  
Science et Méthode, par H. POINCARÉ, membre de l'Institut (7<sup>e</sup> mille).  
Les Démocraties antiques, par A. CROISSET, membre de l'Institut (6<sup>e</sup> mille).  
Les Névroses, par le D<sup>r</sup> PIERRE JANET, prof<sup>r</sup> de Psychologie au Collège de France.  
Le Japon moderne, son évolution, par LUDOVIC NAUDEAU.